

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze avril à 18 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 06 avril 2021, s'est réuni à La Sucrierie sous la présidence de Madame Laurence PICARD, Maire.

Étaient présents : Laurence PICARD, Pascal FOURNIER, Daniel BOULVRAIS, Sarah ESMIEU, Jean BARDET, Claude LORENTER, Matthieu BRUN, Sylviane PERRIN, Eric DAMET, Mohammed MARWANE, Noua DIAB, Alain LIVACHE, Christine DARRAS, Patrick ASHFORD, Michèle KIT, Sonia ROMAIN, Xavier PIERRETTE, Kevin CHEVRIER, Gaby SAVANNE, Bastien GIBAUT, Valérie MARTINAUD, Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, M'Bama IBRAHIM arrivé à 18h45 pendant la 1^{ère} question, Valentin OUSSELIN

Ont donné procuration : Sophie DELOISY à Pascal FOURNIER, Brigitte DOZINEL à Sarah ESMIEU, Franck RIESTER à Laurence PICARD, Bertrand POULMAIRE à Eric DAMET, Coralie CHAMOIS à Aude CANALE

Absents excusés : Sophie DELOISY, Brigitte DOZINEL, Franck RIESTER, Bertrand POULMAIRE, Milca DEL ZOTTO, Coralie CHAMOIS, Pierre MAIREY

Madame Sylviane PERRIN, secrétaire de séance.

Merci de votre présence à notre Conseil Municipal qui va commencer parce que nous avons largement le quorum, toujours dans la salle de La Sucrierie puisque nous sommes toujours soumis à des contraintes pour respecter les règles sanitaires que nous impose la COVID.

Puisque que nous sommes à La Sucrierie vous avez pu voir le centre de vaccination. Je voudrais faire un petit point tout de suite sur le centre de vaccination puisque nous avons intégré ces locaux il y a déjà quelques semaines afin de pouvoir accueillir plus de personnes à vacciner. Donc aujourd'hui notre capacité maximale est portée à 1 500 personnes par semaine. Dans la salle d'armes à côté. Et, nous avons rencontré le sous-préfet il y a une dizaine de jours et nous lui avons spécifié que nous pouvons aller jusqu'à 3 000 puisqu'on va, après ce conseil municipal, basculer dans cette salle.

Donc aujourd'hui on est à près de 7 000 vaccins réalisés, 1^{ère} et 2^{ème} injections confondues. Je remercie une nouvelle fois, toutes les personnes qui ont permis d'ouvrir ce centre de vaccination à Coulommiers. Je rappelle qu'il y en a 12 en Seine et Marne. Donc, la maison de santé et les professionnels de santé de Coulommiers nous ont permis bien sûr d'assurer cette permanence. D'autres soignants nous ont rejoints, les bénévoles de la Croix Rouge et je remercie particulièrement Christine Darras qui vient de changer juste de casquette, puisqu'elle vient de finir la permanence, à côté, pour nous rejoindre. Les bénévoles de la Croix Rouge parce qu'il faut qu'il y ait beaucoup de monde pour que l'organisation soit assez fluide et que les gens soient bien aiguillés. Les sapeurs- pompiers qui continuent de nous accompagner dans la partie post-vaccins et la surveillance des gens qui ont été vaccinés, pendant le petit quart d'heure qui convient. Et, bien sûr les agents de la ville, toujours nombreux, toujours aussi efficace, au premier rang desquels Caroline Béal et Eric Rambeau qui, avec tout une équipe autour d'eux des différents services communaux, font fonctionner ce centre. Sachant que c'est extrêmement lourd en terme de mobilisation humaine. Et puis la Communauté d'Agglomération qui va prendre en

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

charge 2 postes de secrétariat pour faire face à la montée en puissance de ce centre de vaccination. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce point de la vaccination sachant qu'on s'attend à avoir plus de monde à vacciner puisque notre capacité dépend des doses que nous recevons. La semaine dernière on a vacciné un peu plus de 1100 personnes et on s'attend à avoir des dotations mais qui sont confirmées, semaine par semaine, par l'A.R.S. donc des dotations plus importantes pour les semaines à venir.

Dans les points d'information dont je voulais vous faire part en introduction, je voudrais aussi vous parler de Longchaumois, du Nids de Longchaumois. Vous savez que le coût de fonctionnement par an de ce centre, vous le savez parce que ça apparaît dans les budgets de la ville s'élève à 450 000 € pour environ 200 scolaires qui sont accueillis, certes avec également des séjours famille et des séjours Séniors. A ces 450 000 euros de coût de fonctionnement il faut ajouter des travaux d'entretien du bâtiment or nous avons de plus en plus de mal à mobiliser les enseignants, les parents pour que les enfants aillent passer des séjours à Longchaumois. L'offre de séjour doit être modernisée, il faut qu'on la repense c'est moins attractif aujourd'hui à la fois pour les enseignants et pour les familles, et nous pensons nous séparer du nids à Longchaumois. Donc, nous conserverons bien sûr le budget nécessaire pour permettre aux scolaires de passer des vacances, soit à la montagne, soit à la mer, soit à la campagne, pour les familles aussi et pour les séniors. Nous avons fait les comptes et franchement il n'y a pas photo. Effectivement, il y aura peut-être des gens qui seront nostalgiques de cette période où tout le monde est un peu allé à Longchaumois. C'était une décision difficile de se séparer de Longchaumois mais c'est une décision sage et responsable et c'est celle que nous allons prendre. Nous sommes en contact avec le Maire de Longchaumois avec qui nous avons déjà échangé, qui lui-même comprend la situation parce qu'il y a dans sa région d'autres villes qui ont effectivement déjà fait la démarche identique et nous lui avons expliqué notre volonté et avons envisagé de trouver avec lui les meilleures solutions, les meilleures opportunités pour que localement le territoire puisse continuer à faire vivre cet établissement. Donc, il n'est pas fermé à cette idée, il doit en parler car ce sera sûrement dans le cadre de son intercommunalité que ce serait pris en charge, donc il en parle avec son EPCI et nous attendons de sa part, d'avoir une date pour avoir un rendez-vous avec les élus du territoire et pouvoir, nous, engager une démarche auprès des domaines pour avoir une évaluation objective de son coût.

Voilà, donc c'est un sujet que nous essayons de traiter en douceur mais on a 4 salariés qui dépendent de Longchaumois, il y a un salarié qui prend sa retraite à la fin de cette année donc on s'est donné jusqu'à la fin de l'année pour essayer de trouver une solution et pouvoir remettre à disposition du territoire localement cet établissement de Longchaumois.

Voilà pour les petits points d'information que je voulais faire en préambule.

Pascal THIERRY

Vous l'avez dit les Columériens sont attachés à Longchaumois, il y en a encore, j'ai vu sur les réseaux sociaux qui regrettent qu'on ait vendu Chailly. Longchaumois c'est peut-être l'occasion de faire un référendum municipal, de demander aux Columériens ce qu'ils en pensent. Parce que vous avez acheté la Banque de France, c'est un choix que vous avez fait. Maintenant Longchaumois je crois, d'abord c'est un lieu social, les écoles y sont passées, les anciens y sont passés, voilà ça intéresse tous les Columériens, pourquoi n'engagez-vous pas un référendum municipal sur le sujet ?

Laurence PICARD

Parce que nous avons suffisamment d'éléments pour nous rendre compte objectivement que ce n'est pas raisonnable d'investir, d'ailleurs on investit régulièrement et l'établissement est en bon état. On continue à investir de telles sommes en fonctionnement pour avoir aussi peu d'enfants et de familles qui souhaitent que les enfants y aillent. Les choses ont évolué, les mentalités ont évolué, il y a peu d'enfants, peu d'enseignants qui aujourd'hui souhaitent délocaliser leurs

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

classes à Longchaumois. Alors peut-être qu'il y a des enseignants qui l'ont fait pendant 15 ans et qui en ont assez. Les enfants changent mais les enseignants restent et puis il y a aussi des parents qui ne souhaitent pas forcément, en ce moment, envoyer leurs enfants en colonies de vacances.

Donc nous sommes conscients du côté sentimental qu'il peut y avoir du côté de Longchaumois mais franchement quand vous regardez les chiffres, on pourra offrir aux enfants, aux scolaires, qui souhaiteraient faire des actions dans différents lieux, aussi bien, pour des prix qui sont beaucoup plus intéressants. 450 000 € par an, sans les frais d'investissement que nous mettons tous les ans pour à peine 200 scolaires, c'est colossal ! Quand on est aujourd'hui avec les difficultés que peuvent connaître toutes les communes, il y a beaucoup de communes qui revoient ces projets qui datent peut-être de quelques décennies où toutes les communes avaient leur petit centre en province. Aujourd'hui, ça n'est pas jouable. Donc voilà, nous faisons le choix, aujourd'hui, oui nous faisons le choix. Si on demande aux Columériens voulez-vous dépenser 450 000 € pour 200 scolaires, je pense qu'ils auront vite fait de faire le compte et de comprendre que nous avons raison.

Pascal THIERRY

Mais au moins, posez-leur la question. Et puis, on fait partie d'une agglomération, essayez de demander.

Laurence PICARD

On a déjà essayer d'élargir le recrutement aux autres communes. On l'a fait, il y a plusieurs années, c'est pas d'il y a 6 mois. Il y a plusieurs années que la démarche est déjà engagée, qu'on se dit est-ce bien raisonnable. Aujourd'hui on se dit ce n'est plus raisonnable.

Pascal THIERRY

Moi je pense quand même que c'est un référendum municipal à organiser parce que ce serait intéressant de savoir ce qu'en pensent les Columériens.

Laurence PICARD

Les Columériens savent nous dire ce qu'ils pensent, ne vous inquiétez pas.

Aude CANALE

Je suis quand même étonnée, vous dites ça n'intéresse plus les enseignants etc, vous parlez de cette année ?

Laurence PICARD

Mais non, ça fait plusieurs années que nous l'avons constaté

Aude CANALE

Il y a peut-être un problème de com parce que,

Laurence PICARD

Non ça n'est pas un problème de com, c'est un problème général. Ça ne concerne pas que Coulommiers et que Longchaumois. C'est pas un désintérêt pour Longchaumois particulièrement. C'est un désintérêt pour ce type de voyage, de déplacement, voilà et les parents n'ont plus envie d'envoyer leurs enfants, et les enseignants n'ont plus envie d'y aller. Qu'est ce que vous voulez que je vous dise moi ! Si on avait une demande, sachant qu'on a élargi aux autres communes du territoire. On est dans ce constat on ne peut pas non plus se dire on continu comme ça, on va dans le mur mais on accélère, ça n'est pas possible, ça n'a plus de sens.

Aude CANALE

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous parlez de sentimental, moi je vous parle pas de sentimental. Je parle de quelque chose qui était très social pour les enfants.

Laurence PICARD

Et, ça restera aussi social. Il n'est pas question d'empêcher les classes, on a bien expliqué aux écoles et au CCAS et à toutes les cibles qui partaient à Longchaumois, il y aura toujours des aides, on sera toujours en capacité d'aider mais on sera loin de ce coût pour aider les gens qui veulent toujours faire des déplacements mais aujourd'hui on n'a pas la capacité de faire tourner à l'année un établissement qu'on ne sait pas remplir.

Aude CANALE

Alors c'était ça la question qu'il fallait se poser. Comment remplir cette structure.

Laurence PICARD

Mais on se l'est posé ! mais moi je veux pas imposer aux gens de partir en camp. Je ne peux pas leur imposer d'y aller.

Bien, je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal du 8 février dernier. Y a-t-il des remarques ? Non, donc je vous propose de l'adopter.

N° 2021-DEL-019 - APPROBATION DES ADHESIONS DES COMMUNES DE BOULEURS, CHOISY-EN-BRIE, VAUCOURTOIS, MONTENILS, LESCHEROLLES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PREFIGURATION DU PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Les communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles ont souhaité adhérer au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin.

Les collectivités membres du SMEP du projet de PNR Brie et deux Morin doivent délibérer afin d'approuver ces nouvelles demandes. Je vous propose de vous prononcer sur ces nouvelles adhésions. Y a-t-il des questions ?

Pascal THIERRY

Bien sûr qu'il y a des questions. Je pense que personne n'est contre le projet de parc naturel régional mais c'est très curieux de devoir se prononcer sur l'adhésion de ces communes sans autre explication.

Laurence PICARD

Ce sont des communes qui n'avaient pas, jusqu'à présent, adhéré et voyant l'évolution du projet, ont été à nouveau sollicitées puisqu'elles sont dans le périmètre et il leur a été demandé si elles voulaient adhérer ou pas, il y a des nouveaux élus et voilà. Il y a une volonté d'adhérer à la démarche. C'est très simple.

Pascal THIERRY

Bon et alors, moi, j'ai fouillé un petit peu pour comprendre le pourquoi, le comment, et j'ai eu l'avis d'opportunité du Préfet de Région sur ce Parc Régional.

Laurence PICARD

Non Parc Naturel

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Parc Naturel Régional, donc voilà, j'ai lu un petit peu en détail le courrier du Préfet de Région.

Laurence PICARD

Nous aussi, on l'a lu si vous voulez aller par là.

Pascal THIERRY

Oui mais je ne sais pas si tous les Conseillers l'ont lu mais je peux leur envoyer le courrier parce qu'il est tout à fait intéressant.

Le Préfet de Région fait référence au premier dossier qui était présenté en 2014, qui a été blackboulé. Qui a été représenté en 2018 et là on voit que les services se prononcent, le Conseil national de la protection de la nature se prononce, il y a la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France qui se prononce et qui émet un avis défavorable. Dans l'analyse des enjeux, qu'est-ce que l'on note, on note des intérêts écologiques, paysagés, culturels pour le territoire avec un équilibre, souligné plusieurs fois dans le texte, l'équilibre fragile du site est menacé, et surtout on met en avant des points noirs. Alors dans ces points noirs, on y trouve les zones d'activité, mal intégrées, les entrées de ville, les lotissements et les constructions nouvelles sans lien avec l'existant. Et puis on souligne aussi le projet de contournement de l'agglomération de Coulommiers, fortement consommateur d'espace. Voilà donc ça c'est les points noirs. Donc, je vois le contournement de Coulommiers, je me dis c'était un grand sujet de la majorité lors de la campagne municipale aux dernières élections donc je suis quand même assez inquiet. Et, dans les recommandations du Préfet, bien sûr, on a la protection du patrimoine naturel, il recommande de prendre des orientations fortes, une politique volontariste et ambitieuse à la reconquête des diversités biologiques et la préservation du maintien de la continuité écologique. D'élaborer un cahier des charges des paysages pour fixer les objectifs de qualité paysagère urbaines. La résorption des zones dégradées et des points noirs. Des points noirs, on revient au projet de déviation de Coulommiers. On parle d'une Charte pour améliorer la qualité urbaine, architecturale, paysagère, écologique des espaces dégradés. On envisage un réajustement du périmètre, donc je me dis c'est peut-être pour ça que ces communes viennent et demandent à adhérer. On demande aussi une exemplarité dans l'insertion paysagère du contournement de Coulommiers et des zones d'activité. Alors là vous allez nous expliquer comment vous allez répondre à ces points ? et une recommandation aussi de l'économie circulaire et locale des filières agro-économiques, la biodiversité, les filières innovantes, le savoir-faire historique c'est-à-dire que ce sont des points que nous on répète à longueur de temps. Depuis des années on vous demande « faites plus et travaillez de manière qualitative ». Par exemple, au niveau architectural, aujourd'hui il y a des projets qui sortent. On voit un peu partout sortir des projets dont la qualité architecturale on peut en discuter, elle n'est pas forcément là. On va couler du béton alors qu'aujourd'hui on en serait peut-être à construire en bois, avec d'autres techniques innovantes qui fassent travailler aussi des entreprises locales. Ça je le vois pas, donc voilà je voudrais que vous nous expliquiez comment faire pour rentrer dans les orientations demandées par le Préfet de Région pour qu'on arrive un jour à avoir un PNR.

Laurence PICARD

Je savais que ça allait être long, parce que la lettre je la connaissais, je savais qu'elle était longue et en plus c'est un vrai tunnel avec vous.

Pascal THIERRY

Vous auriez dû la diffuser cette lettre.

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mais non mais ça n'a aucun rapport de communiquer sur l'avis du Préfet de Région. Alors, il faut bien comprendre, vous le voyez vous-même, le Préfet de Région valide le contournement puisqu'il demande que l'insertion paysagère soit particulièrement fine. Donc c'est pas un rejet du contournement et ça a toujours été dans le projet du territoire. On n'a jamais caché qu'il y avait un contournement prévu et c'est bien inscrit comme ça dans tous nos dossiers. Il y a un avis favorable de CNPNR, un avis défavorable de la Fédération des PNR. Toujours est-il qu'aujourd'hui on a le Préfet de Région qui nous demande de continuer à travailler. Parce que quand vous évoquez la charte du PNR, elle n'est pas rédigée. La charte c'est ce qui va venir après dans le syndicat mixte d'études et de préfiguration du PNR. Donc nous sommes dans la phase de préfiguration et nous allons effectivement, et c'est pour ça que nous nous remettons au travail avec les nouveaux élus du territoire, parce qu'il a fallu recomposer le syndicat parce qu'il y a eu de nouvelles élections et que donc on a de nouveaux élus qui intègrent ce syndicat, afin que nous puissions nous mettre au travail dans les différentes commissions pour répondre à l'avis motivé du Préfet de Région dont vous venez de parler, sur tout ce qu'il y a comme zones d'activité, comme entrée de ville, tout ce qu'il y a à améliorer. Le PNR ce sera un outils pour améliorer les réponses que nous avons à apporter sur comment allez-vous faire pour améliorer ces difficultés et ces points noirs. On a jamais caché que ce territoire il était dans la région Capitale, c'est-à-dire qu'on est en Ile de France on n'est pas dans les Cévennes, c'est pas le même parc naturel. On a un projet de parc qui a l'ambition de faire du développement économique, de ne pas se mettre sous cloche, de ne pas en faire une réserve d'indiens. Tout ça on l'a dit depuis le début, ce sont des démarches qui sont longues, extrêmement longues, et aujourd'hui on remet sur la table le travail pour avoir un nouvel avis d'ici 2 ans peut-être, définitif sur la validation de ce projet. On n'a pas abouti dans la démarche, on fait étape par étape pour répondre aux critères d'une labellisation. Parce qu'on sait très bien et vous l'avez dit, il y a des points fragiles, un équilibre fragile, dans notre territoire et que si on veut mieux résister à l'évolution inévitable démographique de l'Ile de France, il nous faut des outils et nous sommes un certain nombre d'élus engagés dans cette démarche de PNR et qui pensons que le bon outils c'est effectivement le PNR. Voilà moi je suis très à l'aise avec ce que vous venez de dire. Le Préfet de Région a fait effectivement un certain nombre de remarques à un point d'étape où nous sommes aujourd'hui pour pouvoir continuer à avancer, de nouveaux Maires, nous rejoignent aujourd'hui dans cette démarche. D'autres questions ?

Aude CANALE

Moi, je voulais savoir comment s'était passé ces élections ? Quels étaient les critères pour arriver en fait, à faire partie de, je ne sais pas comment on va l'appeler ?

Laurence PICARD

Il y a différentes instances, chaque commune est représentée (interrompue)

Aude CANALE

Ben non

Laurence PICARD

Si

Aude CANALE

Non, par exemple la Ferté Gaucher ne fait pas partie du (interrompue)

Laurence PICARD

Mais vous plaisantez ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aude CANALE

Je pose la question.

Laurence PICARD

Alors là vous plaisantez, parce que je vais vous dire juste pour information que le Président du Syndicat actuellement c'est Yves Jaunaux qui, quand même pour détail, est le Maire de la Ferté Gaucher !

Aude CANALE

Non mais déjà c'est l'ancien Maire

Laurence PICARD

Donc vous vous êtes mal renseignée. On est en train de réinstaller les instances d'accord ? Il y a un siège non pas en tant que Maire de la Ferté Gaucher, il y siège en tant que Vice-Président du Département en charge de l'environnement, Conseiller Départemental du secteur.

Aude CANALE

D'accord, donc il fait partie des représentants départementaux.

Laurence PICARD

Il y a différents collègues donc le Maire de la Ferté Gaucher, il est représenté au Syndicat.

Aude CANALE

Dans le Bureau qui a été, enfin je ne sais pas comment vous appelez ça, les douze qui ont été élus ?

Laurence PICARD

Ah non, le Bureau mais vous savez il n'est pas une instance déterminante. Les décisions se prennent au niveau du Comité Syndical.

Donc dans le Comité Syndical sont représentées toutes les communes, il y a un Bureau émanation de ce territoire qui est composé, alors ça a été le fruit de négociation, parce qu'effectivement il a fallu remettre les instances en place, fruit de négociation entre les territoires pour qu'il y ait une représentation équitable. Parce qu'en gros la communauté du PNR c'est l'agglomération Coulommiers Pays de Brie et l'EPCI Communauté de Communes des Deux Morins. Donc, en terme de représentation du nombre de communes, de représentation de surface, superficie parce qu'on est dans un territoire, de population donc il y a un équilibre ce qui fait même que Coulommiers a renoncé à un siège pour que la CC des Deux Morins puisse en avoir un de plus pour que ce soit équitable et que nous ayons une représentation légitime de tout à chacun dans cette instance, le Bureau. Et, encore une fois le Bureau n'est pas l'instance qui décide. C'est le Comité Syndical qui vote toutes les délibérations et il y a en plus un Conseil Local de développement, un CLD, qui est associé et qui est formé de toutes les personnes de la société civile, des associations, qui veulent s'impliquer dans ce projet.

Aude CANALE

Dernière remarque parce que dans l'avis du Préfet, il demandait de revoir la formulation de développement économique durable, parce que ce concept durable, se compose de volets environnementaux, sociaux et économiques. Alors, je regardais ça et je me disais quand même c'est ballot parce que je vous ai fait la remarque plusieurs fois, d'ailleurs j'avais demandé de voter une motion pour soutenir un certain nombre de structures qui faisaient appel à l'industrie locale, aux produits locaux, aux savoir-faire local avec les matières premières locales. Qui étaient des industries qui, à mon avis, amenaient aussi quelque chose

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

sur le plan touristique, sur le plan du développement durable etc. Et en fait, les élus du territoire ne se sont pas mobilisés pour arriver à sauver ces entreprises.

Laurence PICARD

Je ne comprends pas de quoi vous parlez ?

Aude CANALE

Ah vous ne comprenez pas ? Moi je vous parle de Villeroy et Boch par exemple.

Laurence PICARD

D'accord mais Villeroy ? on parle du PNR ! alors on n'est plus effectivement sur des filières (interrompue)

Aude CANALE

Il y a aussi l'argile blanc de Provins.

Laurence PICARD

Mais Provins est hors du territoire PNR, non mais attendez on est sur des filières agro-alimentaires, élevage, bois, on est sur un PNR !

Aude CANALE

Oui alors le sol ne fait pas partie du PNR ? Je sais pas la meulière vous allez me dire que ça fait pas partie du PNR par exemple ?

Laurence PICARD

Si c'est dans le projet de PNR, aujourd'hui nous sommes dans la présentation de notre territoire, ce qu'on va vouloir en faire, pouvoir en faire mais l'outil PNR on l'aura peut être dans 4 ou 5 ans. Pour l'instant nous n'avons pas l'outils qui permet, c'est un travail sur le PNR qui dure depuis une quinzaine d'années, qui a eu quelques avatars pour réajuster le périmètre. Mais aujourd'hui c'est un dossier sur le patrimoine naturel, humain tout ça c'est dans le dossier du PNR et encore une fois le courrier du Préfet dont vous parlez a été adressé à chaque membre du Comité Syndical, chaque commune l'a, chaque commune en a eu complète communication y compris le contenu du projet de PNR, qui est le fruit d'années de travail. Donc, non c'est une très belle démarche que nous sommes très heureux de soutenir, qu'il n'est pas facile à soutenir parce qu'effectivement nous n'avons pas le profil type d'un PNR de rase campagne, que nous sommes dans une région qui présente des choses qui ne sont pas forcément réversibles. Donc il y a des choses avec lesquelles il va falloir faire. Mais en cela, ça n'a pas empêché d'être suivi et qu'on nous conforte et qu'on nous dise vous pouvez continuer à travailler, voilà, il y a des choses à améliorer mais avancez et on vous suivra. C'est ce qu'on fait avec tous les élus du territoire !

Pascal THIERRY

Justement, Mme PICARD la commune de Coulommiers fait partie de ce territoire. La zone d'activité est-ce que vous allez penser à un moment à travailler le paysage de cette zone ? Parce que franchement c'est pas très beau à voir surtout quand on arrive de la Ferté Gaucher ! Là vous êtes en train d'accorder des permis de construire à un certain nombre de projet dans Coulommiers. Est-ce que vous allez avoir un œil attentif sur l'architecture des constructions, on bénéficie à Coulommiers du CAUE, c'est quand même exemplaire !

Laurence PICARD

Mais nous travaillons main dans la main avec le CAUE sur tous nos projets d'urbanisme et sur le PNR.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Excusez-moi ça ne se voit pas alors !

Laurence PICARD

Franchement oui ce sont des sujets qui sont abordés, et vous pensez bien qu'on ne peut pas aller présenter un dossier de cette nature qui est extrêmement volumineux, on a eu plusieurs séances de travail et d'audition avec les différents ministères sur ce sujet, on y va pas comme ça en disant nous on a une zone on s'en fiche, l'architecture on n'en a rien à faire et ce qu'on veut c'est démolir les paysages, non ! c'est pas comme ça que ça marche sinon on en serait pas là aujourd'hui, où on est quand même conforté dans la démarche. On nous dit il y a encore des sujets à travailler mais allez-y avancez et on est suivi par l'ensemble des communes.

Aude CANALE

Je suis quand même étonnée parce que rien dans le débat d'orientation budgétaire, c'est dommage que M. Ibrahim ne soit pas encore arrivé parce qu'il vous avait fait cette remarque, rien dans le DOB nous donnait l'impression que tout ce qui concernait l'environnement était une préoccupation d'ambition dans votre programme. Et puis après, au-delà de la commune, parce que là je vais parler au niveau de l'agglo, par exemple quand on voit qu'il y a eu la création d'un « Crécy Safari Park » moi je veux bien mais (interrompte)

Laurence PICARD

Mais là encore on ne l'a pas caché aux instances ! ils sont d'accord, ils ont validé. Il ne nous ont pas dit démolissez le Safari Park !

Aude CANALE

Comment on arrive à accepter des projets pareils ! moi, pour avoir été dans de nombreux parcs naturels avec mes élèves, je veux dire vous êtes loin d'avoir la qualité d'un parc naturel !

Laurence PICARD

C'est pour ça que c'est un gros travail, c'est pour ça que ça continue et qu'on y met énormément d'énergie. C'est vrai, c'est pas facile, on n'a pas un profil typique de PNR de campagne. On est bien d'accord, on est dans la région Capitale, il s'y passe des choses et on ne peut pas tout d'un coup se transformer en désert. Non, ce n'est pas une zone désertique, c'est un zone où il y a des gens qui vivent, qui travaillent, il y a de l'emploi et heureusement, il y a du développement économique et on n'y renoncera pas et voilà. Il y a des mobilités et tout le monde travaille à les améliorer mais elles sont ce qu'elles sont et on est conforté, encore une fois, par ce courrier qui nous dit, oui il y a des choses à revoir, oui il y a des choses à retravailler mais si on était parfait, on ne serait pas dans cette démarche. Donc, on est en train de travailler, c'est assez vertueux je pense. Nous, dans notre PLU à Coulommiers on a été moins consommateur d'espace que ne le tolérait le SDRIF et le SCOT. On est en permanence sur des économies, en terme de densité, on travaille sur le bâti existant, sur le « verdissement » de la ville on a aussi des choses précises dans notre PLU. Voilà, chaque commune fait sa part du travail, chaque commune participe à la réflexion sur le PNR, bien entendu, pour qu'on soit labellisé pour qu'on avance il fallait qu'on donne des gages à l'Etat et on s'y emploie.

Aude CANALE

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme PICARD, je suis quand même un peu étonnée dans votre discours, quand vous dites, enfin on a l'impression que pour être un parc naturel régional il ne faut pas d'habitants, faut que ce soit la campagne etc...

Laurence PICARD

Non, je vous ai dit c'est le contraire justement, ce qu'on veut c'est ne pas se retrouver dans ce cadre. C'est vrai que c'est plus facile d'avoir un parc naturel régional dans les Cévennes parce qu'on a que des paysages à préserver. Nous on n'est pas dans ce type de paysage.

Aude CANALE

Mais il y en a plein. Par exemple si je parle du parc naturel du côté de la Champagne, les Montagnes de Reims, que j'ai pu visiter avec mes élèves, voilà il y a le Vexin etc, il y a des villes ! et ils arrivent quand même à avoir des parcs naturels régionaux.

Laurence PICARD

C'est bien pour ça qu'on y est dans cette démarche.

Aude CANALE

Oui mais au niveau de la qualité environnementale et tout ça, on n'y est pas !

Laurence PICARD

On pense que l'on n'est pas si ridicule avec notre territoire, avec la vallée du Petit Morin, la vallée du Grand Morin et ses différents paysages sont tout à fait éligibles à cette démarche et objectivement que ce soit la Fédération des PNR ou le CNPN nous ont suivi. Ils ont été épatés par l'engouement qu'il pouvait y avoir de la part des élus et des habitants pour ce projet. Ils y croient autant que nous et c'est pour ça qu'on continue à avancer.

Je pense qu'on pourrait continuer si vous voulez bien qu'on accepte l'adhésion, non M. THIERRY ?

Pascal THIERRY

Juste une remarque, dans la lettre du Préfet on envisage d'exclure certaines parties du territoire, l'aval de la vallée basse du Grand Morin.

Laurence PICARD

Oui, avouez que ce serait dommage tout de même de supprimer de cette démarche Guérard, Pommeuse et la vallée des Coteaux particulièrement remarquable et que c'est plutôt à nous de les valoriser plutôt que de les sortir d'un périmètre. Donc, l'ensemble des élus a choisi de poursuivre la démarche avec toutes les communes qui sont dedans, pas de faire des trous au milieu d'un PNR.

Pascal THIERRY

Je suis bien d'accord avec vous, moi quand je vois Pommeuse, Faremoutiers, oui il y a une vallée qui est intéressante mais c'est dommage d'aller y faire un viaduc !

Laurence PICARD

Le viaduc a été fait à la demande de la commune de Pommeuse.

Pascal THIERRY

Non c'est le contournement de Coulommiers, c'est pas la commune de Pommeuse.

Laurence PICARD

Non c'est la commune de Pommeuse.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Qui a demandé ?

Laurence PICARD

Pommeuse l'a exigé.

Pascal THIERRY

Faudra le dire aux habitants alors !

Laurence PICARD

On a une délibération du Conseil Municipal donc effectivement il y en a qui ont la mémoire courte ! mais ils l'ont voté en ce sens. Parce qu'il y avait l'option de passer dans la vallée, l'option du viaduc et donc Pommeuse a choisi de délibérer en disant nous n'irons que si c'est un viaduc. Ça nous coûte plus cher à cause de ça. C'est à la demande des élus de Pommeuse. Donc il y a un moment, il faut remettre l'église au milieu du village !

Et puis, dans la montagne de Reims, vous n'êtes pas sans savoir que passent aussi 2 autoroutes, le TGV etc donc voilà, aujourd'hui un PNR qu'est ce que c'est ? c'est sans doute un peu différent que ce que c'était il y a 30 ans. Mais il n'empêche que c'est un très bon outils pour que nous puissions évoluer de manière intéressante et que l'on protège notre cadre de vie, au maximum.

Est-ce qu'on peut passer à l'approbation des adhésions de ces communes ?

Pas de soucis ? Tout le monde est d'accord pour qu'on les accueille ?

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° DRCL-BCCL-2012 n°145 en date du 26 décembre 2012 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin ;

VU la délibération n° 11/262 en date du 28/11/2011 portant adhésion de la commune de Coulommiers au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin ;

VU la délibération n°2021-01 du Comité Syndical du 29 janvier 2021 du Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin portant approbation des adhésions des communes de Bouleurs, Choisy-en-Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles ;

VU le courrier de M. le Président du SMEP du projet de PNR de la Brie et des Deux Morin en date du 12 mars 2021 ;

CONSIDERANT que les collectivités membres du SMEP du projet de PNR de la Brie et des Deux Morin doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions ;

PROPOSE l'adhésion des communes de Bouleurs, Choisy en Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin.

AUTORISE M. le Président du SMEP à solliciter M. le Préfet de Seine et Marne afin que soient constatées, par arrêté préfectoral, les adhésions précitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adhésion des communes de Bouleurs, Choisy en Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE M. le Président du SMEP à solliciter M. le Préfet de Seine-et-Marne afin que soient constatées, par arrêté préfectoral, les adhésions précitées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-020 - OPH DE COULOMMIERS-DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SOCIETE DE COORDINATION SEINE-ET-MARNE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Vous savez on l'a déjà évoqué, en conseil municipal le 14 décembre dernier. La société de coordination est constituée des offices publics de l'habitat *Confluence Habitat, Habitat 77, Val du Loing Habitat et de l'OPH de Coulommiers*.

Le conseil est composé de 18 membres. 10 administrateurs représentant les organismes HLM fondateurs dont :

- 4 administrateurs seront choisis parmi les candidats librement proposés par HABITAT 77, dont un siège pour son Président,
 - 2 administrateurs seront choisis parmi les candidats librement proposés par CONFLUENCE HABITAT, dont un siège pour son Président ;
 - 2 administrateurs seront choisis parmi les candidats librement proposés par VAL DU LOING HABITAT, dont un siège pour son Président ;
 - 2 administrateurs seront choisis parmi les candidats librement proposés par l'OPH DE COULOMMIERS, dont un siège pour son Président ; Donc c'est Matthieu BRUN et moi-même qui y sommes au titre des administrateurs.
- 5 administrateurs représentant les collectivités sur le territoire desquels les organismes fondateurs possèdent des logements, avec voix délibérative, dont :
- 2 collectivités proposées par HABITAT 77 ;
 - 1 collectivité proposée par CONFLUENCE HABITAT ;
 - 1 collectivité proposée par VAL DU LOING HABITAT ;
 - 1 collectivité proposée par l'OPH DE COULOMMIERS;
- 3 administrateurs représentant les locataires désignés conformément à la loi. Pour information, les locataires ont été élus il y a quelques semaines, et Mme SIMONERO qui est représentante des locataires à l'OPH de Coulommiers a été élue dans ces 3 administrateurs pour le département au niveau de la SAC.

Et la ville de Coulommiers étant la collectivité de rattachement, je vous propose que ce soit M. Pascal FOURNIER qui soit désigné comme représentant pour le Conseil Municipal au sein de cette SAC. Des questions ?

Pascal THIERRY

Oui je voulais savoir si c'était désigné ou si on peut présenter une candidature ?

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Non on a choisi de le désigner.

Pascal THIERRY

D'accord.

Laurence PICARD

Oui, on va gagner du temps. Non, mais c'est pas un vote, c'est une désignation du Conseil, voilà.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2018-1201 en son article 81 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « loi ELAN » qui impose aux organismes mentionnés à l'article L.411-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH) et aux sociétés d'économie mixte agréées en application de l'article L.481-1 dudit code qui gèrent moins de 12 000 logements sociaux de se regrouper à compter du 1^{er} janvier 2021 notamment sous la forme prévue par la loi d'une Société de Coordination ;

VU la délibération n° 2020 DEL 154 du 14 décembre 2020 approuvant la création de la société de coordination constituée des offices publics de l'habitat *Confluence Habitat, Habitat 77, Val du Loing Habitat et de l'OPH de Coulommiers*

CONSIDERANT que la ville de Coulommiers est la collectivité de rattachement de l'OPH de Coulommiers,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner le représentant du conseil municipal appelé à siéger au Conseil d'Administration de la Société de Coordination.

PROPOSE de désigner M. Pascal FOURNIER pour siéger au Conseil d'Administration de la Société de Coordination

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE

M. Pascal FOURNIER pour siéger au Conseil d'Administration de la Société de Coordination

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-021 - DESIGNATION D'UN ELU REFERENT FORET-BOIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPOSÉ :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Je vous propose de désigner M. Pascal FOURNIER comme référent « forêt – bois » en sa qualité d'adjoint en charge de l'environnement. Et, donc il sera relais de proximité entre l'association et les référents des communes du secteur. Est-ce qu'il y a des questions ?

Pascal THIERRY

Oui, alors je voudrais dans ce cas-là, demander à M. FOURNIER, chaque année de nous faire un rapport de sa représentation dans ces 2 instances.

Laurence PICARD

Vous savez que ce n'est pas nouveau, le référent. Il y en a toujours eu dans les communes. Vous aurez les rapports surtout qu'il va se passer des choses, dans le cadre du PNR on aura des actions sur les forêts et la filière bois.

Emilie THEBAULT

Bonsoir, ma question s'adresse à M. Pascal FOURNIER. Une question qui préoccupe pas mal de nos citoyens à savoir le frelon asiatique. Est-ce qu'il y a une politique commune pour lutter contre ce fléau ?

Pascal FOURNIER

Politique commune, pas spécialement. Dispositions prises par la commune, oui. Nous avons contracté auprès d'une société qui prend en charge le traitement des frelons asiatiques. Dès que ça nous est signalé, elle intervient. On a plusieurs interventions chaque année pour capturer les nids au moment où c'est propice.

Laurence PICARD

Merci Pascal. On peut passer au vote ?

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5721-1 et suivants,

VU le courrier du 10 mars de la Fédération des Communes Forestières portant sur la constitution d'un réseau régional composé d'élus référents forêt-bois, dans chaque collectivité, en vue d'accompagner les communes membres dans la valorisation de leur territoire forestier et placer ces espaces au cœur du développement local,

CONSIDERANT l'enjeu important que représente la gestion des forêts et espaces boisés sur le territoire francilien et l'intérêt pour la Ville de s'inscrire dans cette démarche,

PROPOSE

- De désigner un élu référent forêt-bois,

Est candidat en tant que représentant de la commune :

M. Pascal FOURNIER

Le Conseil Municipal procède au vote à main levée, et désigne :

M. Pascal FOURNIER

Comme élu référent forêt-bois au sein de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-022 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE (SDESM)

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Le SDESM va s'engager dans la réalisation d'un Schéma Directeur d'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) à l'échelle du Département, cela conformément aux dispositions de la loi d'orientations des mobilités.

Aujourd'hui, le SDESM, fort d'un réseau de 172 bornes de recharge réparties sur 167 communes, propose à la commune de récupérer les 2 bornes qu'elle a sur son territoire de sorte que le SDESM puisse l'intégrer dans son schéma directeur.

De la sorte il n'y aurait aucune incidence financière pour la commune puisque les bornes deviendraient propriété du SDESM qui en assurerait les frais de fonctionnement, l'entretien, qui assume la gestion et les frais de fourniture d'électricité et assurerait la coordination des investissements futurs sur la commune en concertation avec la Ville.

C'est tout bénéfice, surtout que la commune n'a pas vocation à gérer l'ensemble des bornes. Je rappelle qu'on avait passé une convention avec le SDESM pour la maintenance et l'exploitation de ces bornes et l'adhésion à éco charge 77 ce qui nous évitait d'avoir à créer une régie de recettes.

Laurence PICARD

Merci M. FOURNIER. Des questions ?

Pascal THIERRY

Moi, je voudrais bien savoir quelles sont les vocations de la commune ? Parce que quand on dit la commune n'a pas vocation ! quelles sont les vocations de la commune puisque maintenant même un centre de vacances, elle ne va bientôt plus en avoir vocation aussi ?

C'est facile de dire, la commune n'a pas vocation à faire ça ! La commune a toute vocation sur son territoire !

Pascal FOURNIER

Oui elle a vocation à prendre la décision d'installer des bornes, c'est ce qu'elle fait. Pour autant, c'est bien dit dans la délibération, ce sera fait en partenariat avec le SDESM. Ce sont des niches techniques sur lesquelles la commune n'a pas nécessairement toutes les compétences et c'est la raison pour laquelle on préfère bénéficier d'un groupement d'achats, d'une structure qui s'est effectivement adhéree à éco charge 77 pour prendre en charge les évolutions techniques, de suivi et de maintenance plutôt que de le faire pour 2 petites bornes qui nécessiteraient un investissement technique complexe et effectivement, on n'a peut-être pas toutes les ressources pour le faire.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

A terme, c'est peut-être la question qu'il faut se poser ? Combien de bornes on veut avoir ?

Pascal FOURNIER

On va suivre l'évolution de la demande et on en a effectivement inscrites au budget.

Laurence PICARD

Merci, est-ce qu'on peut passer au vote ?

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5212-16 relatif à l'adhésion à un syndicat pour une partie de ses compétences ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n° 31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2015-DEL-017 du 5 février 2015 décidant d'adhérer au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;

VU les dispositions du code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L132-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

VU l'article 2224-37 du code général des collectivités territoriales relatif à la création et l'entretien d'infrastructures de charges pour véhicules électriques.

VU les statuts du SDESM et notamment son article 3.2 portant sur les compétences à la carte ;

CONSIDÉRANT que la commune dispose d'une infrastructure de deux bornes de charge pour véhicules électriques ;

CONSIDÉRANT l'intérêt financier de la Ville ;

PROPOSE

Le transfert de la compétence IRVE de la commune au SDESM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Le transfert de la compétence IRVE de la commune au SDESM

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-023 - COMPTE DE GESTION 2020 - REGIE DU SERVICE CULTUREL

EXPOSÉ :

Jean BARDET

La commune de Coulommiers a fait le choix de créer une régie Culturelle avec pour conséquence son budget propre.

Le compte de gestion retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers (SGC) sur l'année 2020.

Il a pour fonction de déterminer le résultat de l'exercice.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte de gestion 2020 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Donc vous avez eu connaissance, dans les annexes, du détail de ce compte de gestion et il a été présenté aussi en commission culturelle. Donc, voilà je vous lis simplement ce qui est proposé.

D'admettre les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers pendant l'exercice 2020 au titre de la Régie du service Culturel, ainsi que les résultats.

Laurence PICARD

Des questions ?

On passe au vote.

Mme le Maire,

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-DEL-011 du 3 février 2020 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2020,

Vu la décision modificative 2020,

Vu le principe d'approuver, par l'assemblée délibérante, le résultat du compte de gestion avant celui du compte administratif et avant le 1^{er} juin N+1 de l'exercice auquel il se rapporte ;

Vu les comptes rendus par le Service de gestion Comptable de Coulommiers, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 comprenant :

- Les résultats des comptes de l'exercice 2020, notamment résumés ainsi :
 - o Déficit de la section de fonctionnement de 38 408,30 €
 - o Un résultat de clôture de l'exercice s'établissant à 215 017,40 €

Vu les pièces justificatives apportées à l'appui desdits comptes,

PROPOSE

- D'admettre les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers pendant l'exercice 2020 au titre de la Régie du service Culturel, ainsi que les résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'admettre les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers pendant l'exercice 2020 au titre de la Régie du service Culturel, ainsi que les résultats.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021-DEL-024 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - REGIE DU SERVICE CULTUREL

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Je vais laisser Jean le faire et je vais sortir.

Jean BARDET

Le compte administratif a pour fonction de déterminer le résultat de l'exercice.

Une note de présentation synthétise les plus grands thèmes et l'obtention du résultat de clôture.

Le compte administratif 2020 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Donc, là aussi il a été présenté :

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 de la Régie du Service Culturel selon les modalités suivantes :

En section de fonctionnement :

- total réalisé en recettes : 223 569,13 €

- total réalisé en dépenses : 261 977,43 €

Soit un déficit de 38 408,30 €

Le compte administratif 2020 pour les mouvements réels et ordres ainsi que la reprise du report de l'exercice précédent est arrêté à la somme de :

- en recettes : 476 994,83 €

- en dépenses : 261 977,43 €

Soit un résultat de l'exercice 2020 de 215 017,40 €

Ce résultat est identique avec ceux du SGC de Coulommiers au titre des réalisations 2020.

Concernant les recettes et dépenses réelles, elles ont été réalisées pour :

FONCTIONNEMENT :

- Les recettes réelles : 223 569,13 € (soit 90,4% de la prévision ouverte).

- Les dépenses réelles : 261 977,43 € (soit 52,3% de la prévision ouverte).

Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter.

- Je propose de rappeler la reprise anticipée du résultat de la section de fonctionnement pour le montant de 215 017,40 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »,

- Et d'adopter l'ensemble des annexes jointes.

C'est à vous de voter.

Merci à vous.

Laurence PICARD

Merci Jean.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 18 du règlement de la régie dotée de la seule autonomie financière du service culturel notifiant que le Conseil Municipal, sur avis du Conseil d'Exploitation, vote le budget de la régie et délibère sur les comptes,

Vu la délibération n°2020-DEL-011 du 3 février 2020 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2020,

Vu la décision modificative,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n°2021-DEL-006 du 8 février 2021 pour la reprise anticipée du résultat 2020 pour le montant de 215 017,40 € ;

Vu le rapport de présentation sur le compte administratif 2020 joint à la présente délibération,

Vu le compte de gestion 2020 du SGC Coulommiers arrêtant le résultat de clôture de l'exercice 2020 à 215 017,40 €, précédemment approuvé ;

PROPOSE

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 de la Régie du Service Culturel selon les modalités suivantes :

En section de fonctionnement :

- total réalisé en recettes : 223 569,13 €
 - total réalisé en dépenses : 261 977,43 €
- Soit un déficit de 38 408,30 €

Le compte administratif 2020 pour les mouvements réels et ordres ainsi que la reprise du report de l'exercice précédent est arrêté à la somme de :

- en recettes : 476 994,83 €
- en dépenses : 261 977,43 €

Soit un résultat de l'exercice 2020 de 215 017,40 €

Ce résultat est identique avec ceux du SGC de Coulommiers au titre des réalisations 2020.

Concernant les recettes et dépenses réelles, elles ont été réalisées pour :

FONCTIONNEMENT :

- Les recettes réelles : 223 569,13 € (soit 90,4% de la prévision ouverte).
- Les dépenses réelles : 261 977,43 € (soit 52,3% de la prévision ouverte).

Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter.

- De rappeler la reprise anticipée du résultat de la section de fonctionnement pour le montant de 215 017,40 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »,

- D'adopter l'ensemble des annexes jointes.

Après examen et délibéré, le conseil municipal

DECIDE

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 de la Régie du Service Culturel selon les modalités ci-dessus,

- De rappeler que la reprise anticipée du résultat est identique au résultat définitif de l'exercice.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 25 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM) et 1 n'ayant pas pris part au vote (Laurence PICARD)

N° 2021-DEL-025 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

EXPOSÉ :

Claude LORENTER

L'Éducation Nationale nous a proposé cet appel à projets qui vise à réduire la fracture numérique. Et l'objet de cette délibération est de permettre à Mme le Maire de demander une subvention dans cet objectif d'enrichir le numérique dans les écoles. Sachant que l'appel repose sur un socle de base qui a été défini par les hautes instances des Assises Numériques de l'Éducation. Ça se passe pour les écoles élémentaires, soit les communes peuvent se doter, s'équiper ou se mettre à niveau. Ce qui est notre cas puisqu'à priori nous rentrons dans le socle de base.

Laurence PICARD

Merci Claude, y a-t-il des questions ?

Emilie THEBAULT

Je n'ai pas eu de réponse à mon mail du 1^{er} avril qui je vous le confirme n'était pas une blague, avez-vous mis des moyens en place pour les élèves en difficultés pour suivre au mieux les cours en distanciel. Je poursuis avec le mail que j'avais envoyé, je vous avais posé des questions sur le mode de garde. Et bien, j'ai eu la réponse sur votre page et soit dit en passant il faudrait modifier votre section « à propos » de votre page où vous indiquez que la page est gérée par l'équipe municipale et administrée par la Ville de Coulommiers. Que ce soit l'équipe municipale ou la Ville de Coulommiers, sauf erreur, nous inclue aussi. Et, je vous rappelle donc que lors de la commission sur le règlement intérieur, vous nous avez refusé l'accès et que jamais on se permettrait de jeter en pâture un membre de la municipalité via un démenti politique, aux vautours et aux frustrés des réseaux sociaux sur une page portant le logo officiel de la ville. A l'heure où 70 % des élus ont subi une agression physique ou verbale vous feriez bien de faire preuve d'exemplarité. Je vous demande donc de modérer un peu mieux votre page et retirer les commentaires que vous avez sciemment laissés où on me traite de « conne », de « demeurée », de « toxique », de « folle » et « d'excitée ». Merci.

Laurence PICARD

Ecoutez, je ne trouve pas drôle qu'on vous traite de tout ça mais je ne sais pas comment on peut empêcher les gens de s'exprimer sur la page Facebook de la ville. Sinon, on va vous renvoyer le compliment parce que vous ne vous gênez pas de massacrer visiblement, moi je suis protégée parce que je ne regarde pas, mais j'entends.

Aude CANALE

Non mais écoutez, vous avez des gens qui sont « chargés de communication » dans votre municipalité.

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Oui donc je pense qu'ils me protègent suffisamment et qu'ils ne me disent pas tout et je les en remercie parce que ça ne m'intéresse pas. Après que tout le monde se trouve piégé dans ces situations sur Facebook, alors là franchement ! vous savez moi, Facebook voilà.

Aude CANALE

Peut-être, Mme PICARD, vous n'êtes pas à la page sur Facebook ce que je peux comprendre parce que moi non plus.

Laurence PICARD

Je pense que c'est déjà dépassé alors.

Aude CANALE

Malgré tout dans votre équipe, il y a des gens suffisamment jeunes et en capacité de le faire et donc d'être modérateur et quand il y a des insultes d'élus, oui de faire le nécessaire sur la page de la Ville pour protéger ses élus.

Laurence PICARD

Je pense que si ce n'est pas fait, ce sera fait. Je ne peux pas cautionner mais il y a un moment où c'est l'arroseur arrosé !

Aude CANALE

Oui mais nous on ne prétend pas représenter la Ville, d'accord ?

Laurence PICARD

Mais vous représentez quand même l'opposition !

Aude CANALE

Concernant la question de Mme THEBAULT et ça va aller avec la délibération que vous proposez ici, quel est la base numérique ? C'est quoi pour vous la base ?

Claude LORENTER

C'est pas pour moi, ce n'est pas moi qui l'ai décidé ce sont les Instances Numériques de l'Éducation qui ont fixé ces règles-là. En gros pour une classe on parle de TBI, on parle de prises réseaux, et on parle de l'ordinateur associé pour piloter le TBI. On parle également de ressources, de logiciels qui peuvent être choisis par les enseignants et qui rentrent à ce moment là dans le budget, s'il y a demande bien sûr. Et pour le Directeur, autre socle, ordinateur et prises réseaux et au moins une messagerie pour pouvoir communiquer avec les parents.

Aude CANALE

En fait, j'entends ce que vous dites mais par rapport à une période de crise, j'espère qu'on ne va pas vivre ça tous les ans. Mais, néanmoins on peut se douter que ce genre de crise pourra se répéter à l'avenir, compte tenu du réchauffement climatique et de ce que l'avenir nous prévoit de beau. Donc, l'enseignement à distance qui se met en place de manière assez difficile, les Russes, la Corée du Nord qui nous attaquent, c'est compliqué ! Néanmoins, il va falloir à un moment s'adapter à ce type d'enseignement qui risque de devenir quelque chose qui va se répéter à l'avenir. Moi, je serais assez intéressée par le fait que la Ville se dise « très bien on a une opportunité pour avoir un socle numérique de base, mais nous, comme l'a fait très récemment la Région pour les lycéens, nous Commune, on va aussi doter nos écoliers d'outils numériques. Parce qu'aujourd'hui en fait, qu'est-ce qui se passe ? Vous avez quand même des enfants, je ne parle pas des tous petits, pour les CM1, CM2, vous avez des enfants qui n'ont pas d'ordinateurs chez eux, à qui on demande de rendre des travaux numériques par

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

exemple. Ou vous avez des enfants qui ont un ordinateur mais ont des frères, des parents qui ont aussi besoin d'un ordinateur et donc ça devient compliqué. Moi, je trouverais intéressant que à partir de cette base numérique, on réfléchisse à une vraie dotation des établissements en matériel numérique, alors je sais que ça a un coût bien sûr, mais c'est aussi des choix que l'on fait, parce qu'il me semble important, aujourd'hui, que les jeunes puissent recevoir un enseignement à distance digne de ce nom, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Claude LORENTER

Alors, faites moi excuses car effectivement il y a cet aspect là qui est abordé mais plutôt dans un partage pour plusieurs classes d'équipement en tablettes numériques qui sont directement gérées par le Directeur et par l'équipe pédagogique. Donc, chaque école a un lot de tablettes à sa disposition dans l'école. Et, je pense que c'est un petit têt, notamment pour Charles de Gaulle qui vient de les recevoir, pour avoir un retour à vous donner là-dessus mais c'est clair que les trois écoles ont ce matériel là.

Aude CANALE

Oui donc ça rejoint la question de Mme THEBAULT, parce que si matériel il y a, bon les tablettes moi je suis très..

Claude LORENTER

Oui c'est ce que j'allais vous dire, on parle de recul, on ne l'a pas encore et il y a prudence pour l'utilisation.

Aude CANALE

Mais ce qui aurait pu être intéressant, si matériel il y a, pas la 1^{ère} semaine parce que tout le monde a été pris de court par les décisions de notre « seigneur », peut-être que pour la 2^{ème} période de distanciel il aurait été intéressant de contacter les familles par rapport à ce matériel. Je ne sais pas, ça a peut-être été fait ?

Claude LORENTER

En fait c'est prévu dans la procédure de continuité pédagogique, il y a effectivement le cas d'une famille, d'un enfant qui n'est pas équipé et c'est bien l'équipe pédagogique en place qui gère directement avec les experts numériques de l'Education Nationale et nous, nous sommes en arrière plan pour éventuellement intervenir si on a besoin de notre aide. Mais, c'est quelque chose qui se gère au niveau de l'Education Nationale, à savoir, que c'est la continuité pédagogique, donc un enfant qui n'a pas le matériel est suivi d'une autre manière, en pédagogie différenciée par l'enseignant. Donc, nous à un moment si on nous dit est ce que vous pourriez nous prêter un ordinateur ? c'est quelque chose qu'on peut mettre en place. On n'a pas eu de demande dans ce cas-là mais en tous cas on n'intervient pas nous directement, en disant on va aller chez les familles et on va équiper. C'est le souci de l'Education Nationale qui à un moment peut faire appel à nous.

Aude CANALE

Oui j'entends bien que ce soit l'Education Nationale qui gère, en plus on est dans une période de crise, mais néanmoins il y a des collectivités qui font le choix du numérique. La Région IDF fait le choix de doter les lycéens d'ordinateurs parce qu'il y a un réel besoin. C'est pas tout à fait le même coût évidemment, mais vous donnez bien des dictionnaires à un moment donné aux jeunes de l'école primaire de CM1, donc c'est une réflexion à avoir, parce qu'en plus vous allez vendre Longchaumois ! il y a des moyens qui vont se dégager du coup, pour doter des jeunes de CM1, CM2 d'ordinateurs.

Claude LORENTER

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

C'est difficilement comparable avec un lycéen quand même parce qu'il y a des risques avérés dans certaines écoles. C'est quelque chose que les enseignants doivent s'approprier avant d'aller plus loin dans cette démarche. Vous savez c'est un travail que l'on fait avec tous les directeurs d'école et c'est un sujet que l'on aborde très souvent, comme on abordera, j'en profite pour vous le dire, le sujet de l'offre de vacances, de séjours pour les enfants. Ce sont des sujets du quotidien. Les TBI, vous savez au départ les enseignants n'étaient pas très chauds, ça a été compliqué. Et dès qu'ils ont commencé à s'en servir, ils ont trouvé ça super et c'est comme ça que ça part. C'est quand même assez récent.

Laurence PICARD

Et, je tiens à remercier Claude pour sa vigilance et son accompagnement des professionnels, avec les équipes de la ville, de toutes les écoles parce que c'est dans ce travail de proximité qu'on arrive à avancer et à faire des choses concrètes qui conviennent à tout le monde. Franchement, c'est un gros boulot qui est fait. Moi, je suis très satisfaite de ce qui se passe.

Claude LORENTER

Merci. C'est un travail qui avance. Par exemple Louis Robert est complètement dans l'ère « tablette », ils se les prêtent entre classes etc. C'est quelque chose qui démarre sur les autres écoles et il y a un petit peu de méfiance vis-à-vis de l'outil, mais c'est normal il faut un peu de temps pour qu'ils rentrent dedans. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question de Mme THEBAULT finalement ?

Laurence PICARD

Sur les photocopieurs ?

Emilie THEBAULT

Inaudible (n'a pas utilisé le micro)

Claude LORENTER

Là, c'est le CCAS. Moi je m'occupe des écoles, et au travers des écoles, des familles. On est en train de parler d'un appel d'offres numériques pour les écoles, je fais partie du CCAS et si j'entends parler d'une famille qui est en difficultés, j'en parle avec le directeur, c'est quelque chose qui fait encore parti du quotidien. C'est quelque chose qui se traite sur une famille spécifique.

Vous pouvez prendre le micro parce que je ne vous entends pas bien.

Emilie THEBAULT

Donc si les gens ont des difficultés à ce niveau là d'avoir un réseau, un accès à un ordinateur, une imprimante etc, il faut qu'ils se tournent vers le CCAS ?

Claude LORENTER

Déjà vers l'enseignant, c'est lui qui a comme priorité la continuité pédagogique. S'il juge qu'à un moment il doit faire intervenir des moyens numériques, oui il va se tourner vers nous et on trouvera une solution si on en a les moyens ponctuels. C'est vrai que sur une semaine, en plus c'est vraiment compliqué quand même. Donc c'est la continuité pédagogique et ensuite les moyens, nous on est sur les moyens.

M'Bama IBRAHIM

Je voulais simplement ajouter une petite chose, j'ai l'impression que les bonnes initiatives quand elles arrivent ici c'est souvent des initiatives de l'Etat, de la Région, du Département. Alors on saute sur l'opportunité du fait qu'il y ait une subvention, on y va très bien !

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Claude LORENTER

Excusez-moi je vous interromps mais vous êtes complètement à côté puisqu'on était déjà équipé du socle de base.

M'Bama IBRAHIM

Oui du socle de base mais après, là où je voulais vous emmener, c'est qu'effectivement le minimum de base, on se rend compte qu'en période de crise c'est un peu juste je pense qu'on peut s'accorder là-dessus.

Claude LORENTER

Non, moi je ne m'accorde pas là-dessus.

M'Bama IBRAHIM

Très bien alors on ne s'accorde pas là-dessus. Je pense que maintenant l'idée ce serait d'essayer aussi d'anticiper la suite, de voir du coup comment on arrive aussi à emmener des acteurs publics sur des choses que nous on a envie de faire. Voilà, concrètement la question de l'équipement numérique va se poser de plus en plus, il va falloir commencer à l'anticiper et aussi essayer d'emmener les services de l'Etat et les autres collectivités avec nous sur des projets. Vous pensez qu'on a le maximum, on n'est pas forcément d'accord là-dessus, moi ce que je vais demander pour ces projets-là, sur le thème du numérique notamment, mais on peut aussi parler de la protection de la nature, je n'étais pas là tout à l'heure - vous m'excuserez je travaille avec des publics en difficulté, ils avaient un peu besoin de moi, je pense que c'est le cas de beaucoup de monde ici, donc on comprendra – mais anticiper les mutations de notre société, anticiper des projets d'avenir comme ceux là et emmener les acteurs avec nous sur certaines questions. Je pense qu'être moteur c'est aussi notre rôle en tant que commune.

Claude LORENTER

Ça tombe bien, moi je me sens complètement moteur.

M'Bama IBRAHIM

C'est très bien ce que vous faites, voilà je ne reviendrai pas là-dessus, il y a un socle de base, ok ! comment on va plus loin ?

Claude LORENTER

Mais on va plus loin parce que le socle de base il est déjà installé, on a eu l'heureuse surprise de constater qu'on était déjà sur le référentiel de l'Education Nationale, donc on va encore enrichir ce référentiel et on va continuer les échanges avec les écoles.

C'est pas parce qu'on va être sur le socle de base qu'on va s'arrêter ! Moi, les directeurs je les vois tout le temps et notamment on travaille ensemble sur le budget, sur ce dont ils ont besoin, si je peux répondre je réponds, si je ne peux pas répondre, moi vous savez c'est très basique. Donc, il y a des discussions qui sont toujours là.

Là où je vous rejoins c'est qu'il y a une petite résistance dans les écoles et c'est bien normal quand depuis des années on travaillait avec un tableau et une craie. Voilà, donc ça vient doucement mais les choses avancent très très bien dans les écoles.

M'Bama IBRAHIM

Donc concrètement, de ce que j'ai pu voir, c'est 800 € par classe du coup, qui est proposé par l'Education Nationale ?

Claude LORENTER

3 500 € maximum à hauteur de 70 %

M'Bama IBRAHIM

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Donc, concrètement qu'est-ce que vous faites avec cet argent ? Quel équipement vous allez ajouter au socle de base qu'on a aujourd'hui ?

Claude LORENTER

Alors c'est très simple, j'ai déjà dit pour les directeurs on va transformer leurs micros par des portables et on va renouveler le parc informatique des écoles, puisqu'il était déjà prévu, on va l'accélérer sur ces 2 années pour rentrer dans l'appel à projets. Il y a aussi une étude Wifi qui va être faite dans ce cadre là puisque ça rentre aussi dans l'appel à projets. De mémoire, je crois que je vous ai dit à peu près les gros postes qui vont composer cet appel à projet.

Laurence PICARD

C'est très clair, je te remercie.

D'autres questions ? on va passer au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le bulletin officiel n°2 du 14 janvier 2021 portant sur l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,

Vu l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui vise à la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Coulommiers de poursuivre l'équipement des classes élémentaires en matériels numériques,

CONSIDÉRANT que l'achat de matériels numériques par la Ville peut faire l'objet d'une subvention auprès de l'État au titre de cet appel à projets,

PROPOSE

- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de l'État au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de demander une subvention, au taux le plus élevé, auprès de l'État au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2021-DEL-026 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE SEINE -ET-MARNE AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

EXPOSÉ :

Matthieu BRUN

Oui comme chaque année, l'Etat lance un appel à projets au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance). L'objectif est d'aider les communes à équiper leur police municipale par le versement de subventions ciblées sur certaines typologies d'équipement.

Pour 2021, la proposition d'acquisition d'équipements qui vous est faite ce soir porte sur :

- l'acquisition d'un gilet pare-balles de protection (le montant forfaitaire est fixé à 250 € par gilet pare-balles, à raison d'un seul gilet par agent)
- l'acquisition d'une caméra piéton, financée à hauteur de 50 % du coût dans la limite d'un plafond de 200 € par caméra. Je me permettrais de préciser que l'acquisition de cette caméra permettra d'équiper l'intégralité de nos agents, il n'en manquait qu'une. Cela fait plusieurs années, que la Commune a fait le choix plutôt novateur d'équiper ses agents de caméras piéton. Un dispositif qui permet sur certaines interventions un peu plus compliquées que la normale, d'apaiser les tensions, de capturer des images précieuses qui sont gardées par la Commune, 6 mois de mémoire, c'est réglementée par la CNIL.

Voilà si vous permettez de demander cette subvention, ça permettra d'avoir une police mieux équipée.

Laurence PICARD

Merci M. BRUN.

Y a-t-il des questions ?

Pascal THIERRY

Oui je suis un peu inquiet quand j'entends tout ça parce que quand on a vu la police municipale arriver, elle n'était pas armée, maintenant elle est armée, ils vont avoir des caméras, des gilets pare-balles, moi j'ai envie de vous dire la société libérale ça fait peur quand même !

Laurence PICARD

C'est ça qui vous inquiète ? que les policiers soient protégés ? Parce que nous c'est pas ça qui nous inquiète !

Pascal THIERRY

Non ce n'est pas ça qui m'inquiète. Au lieu d'investir dans l'armement, la prévention, il faut investir dans l'éducation ! dans la culture ! Voilà, quand je vois que vous allez fermer Longchaumois et bien moi je dis que Longchaumois, il y avait un travail à faire parce que quand les enfants sont ensemble ils se connaissent et ça fait partie de l'humain dans la société.

Laurence PICARD

Mais oui mais s'ils ne veulent pas partir !

On ne vous a pas dit qu'on allait empêcher les enfants de partir en vacances ! soyez raisonnable

M. THIERRY, ne dites pas n'importe quoi !

Pascal THIERRY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme PICARD vous étiez élue, Guy DRUT avait cette idée déjà dans la tête ! de vendre Longchaumois, c'est pas nouveau !

Laurence PICARD

Et bien c'était peut-être une bonne idée déjà à l'époque ! ça le devient encore plus aujourd'hui puisqu'on voit comment ça évolue. Alors, on va pas revenir là-dessus.

Pascal THIERRY

Donc, vous reconnaissez que c'est un projet que vous avez dans les cartons depuis longtemps ! Merci.

Laurence PICARD

Mais vous savez on est des élus responsables ! on voit ce qui se passe, on voit comment évoluent les sujets, s'il y a des sujets de fonctionnement et notamment sur ces sujets-là on est très vigilants, donc quand on voit que ça dérape et que ça n'a plus de sens d'avoir une dépense par rapport à l'usage qui en est fait et bien on se pose la question, légitime, oui ! j'assume.

Pascal THIERRY

Moi, je dis qu'en tant qu' élu on doit investir en l'humain et arrêter de muscler notre police.

Laurence PICARD

Vous savez quand on investit dans la Microfolie c'est de la culture, quand on investit dans les équipements sportifs c'est quand même aussi de l'humain. Enfin, je pense que sur ces sujets-là on ne peut pas trop nous reprocher d'être inexistants. Franchement, c'est de mauvaise foi qui vous appartient.

Alors est ce qu'il y a d'autres questions sur l'équipement des policiers municipaux ?

Aude CANALE

Alors sur l'équipement je partage tout à fait le constat de M. THIERRY également sur Longchaumois. Quant à la question de l'humain, je me souviens de M. RIESTER qui me disait qu'il considérait que faire un rond-point c'était du social. Bon, sur la question de la sécurité, quand je vois les problèmes qu'il peut y avoir à Vaux aujourd'hui, de ces jeunes qui (interrompue)

Laurence PICARD

A Vaux, aux Templiers (interrompue)

Aude CANALE

Je pense que les Templiers et Vaux c'est pas forcément les mêmes. En tout cas, on a des jeunes qui sont parfaitement inoccupés parce que vous n'avez pas une politique en faveur de la jeunesse, forte ! Vous n'avez pas envie d'occuper vos jeunes, vous n'avez pas envie d'avoir des infrastructures (interrompue)

Laurence PICARD

Pourquoi affirmer de telles choses ? Comment pouvez-vous savoir de quoi j'ai envie ? Regardez ce que nous investissons sur ces sujets-là !

Aude CANALE

Ah oui ? des maisons pour les jeunes ? vous investissez dans des maisons pour les jeunes ? des infrastructures pour qu'ils puissent faire de la musique ?

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La musique ? on est présent !

Aude CANALE

Dès qu'ils font de la musique vous les traitez de voyous !

Laurence PICARD

Ah non, c'est pas la même chose que de faire du Rap sur les toits avec des armes soient-elles factices !

Aude CANALE

Alors moi, j'ai la vidéo, vous me direz où sont les armes sur les toits ? Enfin bon bref ! J'y étais.

Laurence PICARD

C'est bien ce qu'on vous reproche !

Aude CANALE

Ah bon vous me reprochez ça ?

Laurence PICARD

Vous choisissez votre camp ! nous, on n'est pas (interrompue)

Aude CANALE

Quel camp ?

Laurence PICARD

Je ne sais pas, vous dites j'y étais pour les soutenir !

Aude CANALE

J'y étais pour témoigner qu'il n'y avait pas d'histoires d'armes ! je ne sais pas où vous avez vu des armes ! n'importe quoi.

Laurence PICARD

Je ne sais pas qui dit n'importe quoi !

Aude CANALE

Cependant, je pense qu'il serait plus intelligent d'affirmer une politique forte en faveur des jeunes, plutôt que se dire que les policiers doivent avoir un rôle uniquement répressifs. Les policiers municipaux doivent avoir avant tout un rôle éducatif, de prévention. Et, s'il y avait aujourd'hui, parce qu'on voit tous les problèmes de violence dans les banlieues etc quand on voit la politique menée depuis des années qui a consisté à supprimer les médiateurs de rue, à enlever les subventions aux associations qui s'occupaient des jeunes etc et bien voilà où en est aujourd'hui, le choix qui est fait c'est de davantage armer la police, considérer qu'il faut faire de la répression, moi c'est pas mon choix, ce n'est pas ma vision du monde !

Laurence PICARD

Nous allons également construire un skate park, c'est pas pour les policiers municipaux !

Aude CANALE

On en parle du skate park ? 160 000 € votre skate park ! un skate park digne de ce nom c'est pas 160 000 €. J'ai fait partie de la commission intercommunale des équipements sportifs, je suis très étonnée que sur un skate park on n'ait pas une réflexion intercommunale !

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Mais non ne mélangez pas tout ! on n'a pas la compétence sport à l'intercommunalité sauf sur certains équipements qui ont été définis et les skate parks sont à la charge des communes. C'est pas la même chose. Il ne faut pas tout mélanger. L'intercommunalité n'a pas vocation à faire tous les équipements sportifs dans toutes les communes.

Aude CANALE

Oui mais ça c'est une réflexion que vous pouvez avoir aussi.

Laurence PICARD

Non, on a définie (interrompue)

Aude CANALE

Vous dites on a définie mais une définition ça se change quand on a envie ?

Laurence PICARD

Alors faut savoir ! quand vous êtes à la commune vous dites « vous déléguez tout à l'interco » et quand vous êtes à l'interco vous dites « vous ne laissez rien à la commune » ! il y a un moment (interrompue)

Aude CANALE

Alors là-dessus ça va être très clair, avec M. THIERRY, on vous dit depuis des années on vous dit que s'il y a bien une chose qui devrait être à l'interco c'est la culture et le sport.

Laurence PICARD

Ce n'est pas le choix qui a été fait par les élus.

Aude CANALE

Oui mais simplement pour rappel au niveau du sport, M. RAMBEAU n'est pas là pour donner les chiffres exacts mais de mémoire, il me semble, que plus de 60 % des licenciés à Coulommiers ne sont pas de Coulommiers, donc ça aurait du sens. La culture c'est la même chose.

Laurence PICARD

C'est pour cela, Mme CANALE, que les équipements type piscine, halle des sports etc sont financés pour partie par l'agglo. C'est pour ça qu'il y a une liste d'équipements sportifs d'intérêt communautaire qui reçoivent des sportifs qui viennent d'au-delà de la commune, et l'intérêt communautaire est défini dans ce sens-là. C'est tout ! le skate park il a vocation à rester communal.

Aude CANALE

C'est dommage, parce que quand on regarde le coût d'un skate park c'est entre 100 000 et 1 000 000 d'euros, avec 160 000 € vous êtes dans une petite structure. Et quand on voit de nombreux jeunes qui ont, moi je suis triste de voir ce que vont faire les jeunes aujourd'hui, tous les jeunes qui font de la patinette, du BMX, du vélo, du skate, du roller vous allez leur proposer un skate park qui aurait été plus intéressant à l'échelle intercommunale parce qu'on n'a pas que les jeunes de Coulommiers d'ailleurs qui viennent et en plus, on aurait pu avoir une infrastructure digne de ce nom comme à Saint Germain sur Morin.

Laurence PICARD

Mais alors, un skate park à l'échelle d'une intercommunalité n'aurait pas forcément été installé à Coulommiers. Et oui ! donc, ça n'aurait pas changé le problème pour les jeunes de

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Coulommiers dont vous parlez. Donc, voilà faut quand même essayer de raisonner un peu autrement, parce que si on le met à la Ferté sous Jouarre vous allez me dire « mais c'est scandaleux » !

Aude CANALE

Mme PICARD, on va pas se mentir, vous savez très bien comment ça se passe à l'agglomération. Vous avez 3 villes qui profitent de l'ensemble des choses. Deux villes avant, maintenant trois c'est Crécy la Chapelle, Coulommiers et la Ferté sous Jouarre. Alors, je ne doute pas que vous auriez pu vous battre un peu quand même pour que le skate park soit à Coulommiers, je n'en doute pas.

Laurence PICARD

Non, parce que vous voyez sur le sujet des piscines, on voit bien qu'il y a une piscine à Coulommiers, une à la Ferté sous Jouarre et il en faut une à Crécy ! voilà, donc c'est pas non plus évident de mettre un skate park dans chaque commune !

Le skate park est à l'échelle d'une commune. On ne va pas faire financer par l'agglomération des équipements qui sont de dimension communale.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? parce qu'on est parti de nos policiers municipaux !

M'Bama IBRAHIM

Justement je vais y revenir. Sur la question des équipements des policiers municipaux, notamment les gilets pare-balles, par rapport à ce qu'a dit M. THIERRY tout à l'heure, c'est qu'effectivement c'est inquiétant de dire que nos policiers municipaux sont menacés d'attaques armées au point qu'ils aient besoin d'un gilet, c'est qu'on a peut-être échoué quelque part.

Laurence PICARD

On ne va pas aller jouer à la roulette Russe quand même, on ne va pas se dire « on verra bien si c'est pas dangereux, ils s'en tireront bien » !

Ecoutez c'est quand même pas raisonnable de dire ça !

M'Bama IBRAHIM

C'est qu'on a échoué quelque part si on a autant peur que ça de nos concitoyens. C'est juste un constat. Justement une mesure qui vient à essayer d'installer peut-être la confiance entre la police municipale et les citoyens c'est bien cette caméra piétons qui justement, vous le disiez très bien tout à l'heure, peut permettre d'essayer de pacifier certains contrôles, de faire en sorte qu'il y ait des traces qui puissent être utilisées pour la résolution de certaines enquêtes, prérogative de la police nationale même si de plus en plus, notamment avec la loi de sécurité globale on va avoir de plus en plus nos policiers municipaux aussi qui seront en première ligne. Moi, là où je veux venir aussi c'est que ça doit aller dans l'autre sens, les citoyens ont besoin d'avoir confiance dans leur police, ont besoin de savoir aussi qu'à un moment si ça dérape il y aura des preuves qui iront dans leur sens aussi. Et là où on pourra avoir un petit élément de confiance supplémentaire c'est si justement dans l'utilisation de ces caméras, il y avait une question peut être qu'elles soient tout le temps allumées. Alors se pose, après une question beaucoup plus technique de l'enregistrement, qu'est ce qu'on fait des bandes où il n'y a absolument rien qui se passe. Voilà, c'est pas forcément la question que ce que nous projette les médias et certaines bavures qu'il y a pu avoir mais je pense que c'est aussi de nature, justement dans les quartiers, à pacifier les relations entre les policiers et les concitoyens de savoir que la caméra n'est pas seulement à l'initiative de l'agent mais en fait, elle est active tout le temps pour pacifier tout le temps. Pour faire en sorte que la confiance va dans un sens mais aussi dans l'autre, on sait que notre agent va être irréprochable, on va aussi attendre du citoyen qu'il le soit. Donc, je pense qu'avoir une charte d'utilisation et une

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

réflexion autour de ce matériel va être intéressante à avoir et justement je voudrais s'il y a une telle réflexion qu'on puisse y être associés, histoire de vraiment creuser cette question et d'aller un peu plus loin sur la question de « comment on réinstalle la confiance entre nos agents et les concitoyens » ?

Laurence PICARD

Merci. D'autres remarques ?

Pascal THIERRY

Mais je pense que voir la police municipale avec des gilets pare-balles, pour moi c'est le rôle de la police nationale, elle est formée pour ça.

Laurence PICARD

Oui mais notre police municipale, elle est très présente sur le terrain et heureusement qu'elle est là aussi pour compléter l'action de la police nationale.

D'autres remarques ?

Matthieu BRUN

Je vais me permettre de répondre, M. THIERRY vous venez de le dire, vous caricaturez, nous nous sommes dans le réel. Et les policiers municipaux sont encore plus dans le réel au quotidien. Le réel, c'est que sur certaines interventions, je ne vais pas vous dire tous les jours, mais sur certaines oui, cela nécessite d'avoir un gilet pare-balles. Vous allez me dire qu'il porte mal son nom mais parfois il arrête juste un coup, coup de poing, coup de pieds et c'est déjà beaucoup pour l'intégrité de l'agent. Je ne vous parle pas de kalashnikov, d'armes automatiques comme on peut le voir malheureusement dans d'autres villes, Dieu merci Coulommiers en est protégée pour l'instant et j'espère que ça va continuer, en tous cas on œuvre pour cela.

Je ne pensais pas sincèrement que cette demande de subvention sur du matériel à la fois de protection de l'intégrité de nos agents et de prévention comme l'a dit votre collègue allait susciter autant de débats. J'entends que ça dépasse largement le cadre de la police municipale, vous parliez de Longchaumois, du skate park etc je comprends que tout ceci, dans votre esprit, ait un lien. Moi, je proposais simplement une demande de subvention pour payer des équipements dont on a besoin, moins cher, pour protéger nos agents.

Je vous remercie Monsieur de votre intervention sur les caméras, encore une fois je vous le disais, Coulommiers est plutôt précurseur d'avoir équipé 100% de nos policiers municipaux. Ces outils, on les emploie dans le cadre légal et dans les contraintes techniques imposées. Faire tourner la caméra 100% du temps c'est interdit par la CNIL. C'est possible dans d'autres pays mais pas en France. On verra s'il y a une modification de la réglementation suite aux évolutions législatives mais pour l'instant ce n'est pas permis. Et, surtout j'insiste sur ce fait, techniquement c'est impossible. Pourquoi ? je vous le dis, les images qui sont tournées doivent être gardées par les communes 6 mois, dans le cadre de certaines enquêtes menées par la police nationale. Ce n'est pas arrivé depuis que je suis en fonction et j'espère bien que ça va continuer ainsi mais pourquoi pas dans des accusations de violences policières comme on a pu le voir dans d'autres villes, mais encore une fois, ça ne concerne pas Coulommiers et je m'en réjouis. La moindre minute enregistrée par ces caméras représente des mégas et des gigas, concernant la capacité de stockage, la Ville a dû investir pour pouvoir stocker ces images mais aussi celles de la vidéo-protection que nous gardons 30 jours.

Même si je comprends le fond de votre réflexion, encore une fois, ces caméras elles permettent sur certaines interventions de pouvoir effectivement apaiser les tensions et que ça participe à la désescalade. Ça permet donc quelque part la protection mutuelle des agents de police municipale et puis également la protection des riverains. Je reprends un peu ce qui s'est dit, la police municipale ne s'inscrit pas dans la répression, non pas du tout ! Elle fait aussi

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

beaucoup de prévention au quotidien, beaucoup de proximité. Je suis d'accord c'est dans ses missions et je suis content parce que je trouve que dans notre police municipale les agents exercent leur fonction avec beaucoup de professionnalisme. Je rappelle, si je dois le rappeler encore, lors du premier confinement, lors d'un contrôle qui s'est mal passé et il y en a un qui a été frappé, je pense qu'ils ne sont pas payés pour ça. Ils font face aux risques et c'est notre devoir, en tant que Municipalité, de leur apporter tout l'équipement nécessaire pour accomplir leurs missions. J'en terminerai par l'évocation des clips de rap, j'entends tout et n'importe quoi sur ces clips. Aux beaux jours, effectivement il y a le tournage assez récurrent de clips de rap par certains jeunes dans nos quartiers de Vaux et quartier des Templiers. Systématiquement ces clips sont tournés de façon illégale, sans autorisation, non pas que la Mairie ne la donne pas, on ne nous la demande pas ! Voilà comme ça c'est réglé, on ne nous la demande pas. Quand Mme CANALE, vous avez 30 jeunes qui se réunissent - je prends celui-là mais je pourrais en prendre d'autres, j'ai beaucoup d'exemples – quand vous avez 30 jeunes sur le toit du centre commercial des Templiers pour tourner un clip de rap, il y a Madame, une violation de propriété. Il y a des dégâts occasionnés au toit de ce centre commercial auquel on tient je crois ! Je crois qu'on tient dans nos quartiers à la présence de commerces ? Lorsque vous avez 30 jeunes qui défoncent le toit pour un coût de travaux, pour le Syndic, de 100 000 €. Quand vous avez des dizaines de riverains qui appellent la Mairie pour s'en plaindre, des riverains qui je crois, vous représentez ? Ces riverains demandent l'intervention de la police, ils ne cherchent pas à savoir si c'est la nationale ou la municipale qui intervient, ils veulent que les nuisances s'arrêtent ! Et moi je suis ravi dans ce contexte, d'avoir une police municipale professionnelle qui puisse intervenir le plus rapidement possible en complément de l'action des forces de l'ordre nationales et parfois en substitution parce que la police nationale a un périmètre de 9 communes. Donc, je suis à titre personnel, en tant qu' élu, ravi de voir que notre police municipale est là pour nos concitoyens dès lors qu'ils en ont besoin. Et, c'est pour cela que nous essayons au maximum de leur apporter notre soutien financier et matériel.

Laurence PICARD

Merci.

Aude CANALE

Oui, M. le Maire, je veux dire M. BRUN, votre discours il est très intéressant parce que voyez pour avoir vu ces jeunes, ils n'étaient pas sur le toit du centre commercial des Templiers.

Laurence PICARD

Mais si, ils étaient sur le toit.

Aude CANALE

Mais non en fait. Ils étaient sur le toit d'un immeuble mais pas du centre commercial.

Matthieu BRUN

Madame CANALE il faut aller dans les quartiers plus souvent ! parce qu'il n'y a pas un clip par an, il y en a des dizaines ! faut aller dans ces quartiers plus souvent Mme CANALE, je vous assure.

Aude CANALE

J'y suis plus souvent que vous, je vous assure. Après, du coup vous m'avez coupé le sifflet ! Oui vous me parlez d'autorisation ; Effectivement, ces jeunes ils ne savent pas qu'il faut demander des autorisations.

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Puisque vous êtes si proches, dites-leur ! ça nous évitera des déconvenues.

Aude CANALE

Voyez, vous auriez un service jeunesse qui irait au contact de ces jeunes-là, ils auraient peut-être plus de facilités pour avoir la manière de faire. Parce qu'effectivement ils ne sont pas dans la légalité vous avez raison de le signaler.

Laurence PICARD

Ah quand même !

Aude CANALE

Après on peut aussi les aider à être dans la légalité et c'est ça que je vous reproche. C'est de ne pas aller au devant de ces jeunes parce que ça ne correspond pas à votre vision de la jeunesse et parce que vous n'avez pas envie d'aller sur ce terrain là parce que ce ne sont pas vos électeurs. Il se trouve qu'ils ne votent pas donc ça ne vous intéresse absolument pas, hein, voilà ! Moi, c'est ça qui me choque en fait parce qu'on n'a pas du tout la même vision du monde. Moi, ma vision du monde c'est d'avoir des jeunes qui sont occupés, qui ont du travail ou alors faire des études, qu'ils puissent avoir des lieux où ils puissent se rencontrer en toute sécurité, des lieux dédiés à la culture, à la musique etc

Ils en sont à avoir un studio d'enregistrement sur Paris, un célèbre studio puisque justement son propriétaire est celui qui s'est fait tabassé par la police récemment.

Voyez moi je suis choquée de savoir ça. Comment se fait-il, à Coulommiers, qu'on n'arrive pas à proposer un studio d'enregistrement à ces jeunes-là. Parce que si vous les encadriez ces jeunes-là vous n'auriez plus de problème, vous n'auriez pas besoin de la police. On n'a pas la même façon de voir les choses M. BRUN en fait. Vous ce que vous voulez c'est des jeunes qui sont dans des bonnes écoles, mais tout le monde n'a pas la même chance en fait M. BRUN. On ne vit pas dans le même monde en fait.

Laurence PICARD

D'accord, on a votre vision du monde. Merci Mme CANALE.

On peut passer au vote ?

Mme le Maire,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 251-2 du Code de la sécurité intérieure,

VU le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), institué par la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007,

VU la circulaire ministérielle n° INT A 1906451 C du 2 novembre 2020 relative aux orientations pour l'emploi des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

VU l'appel à projets 2021 de Seine-et-Marne au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance),

CONSIDÉRANT le projet d'acquisition d'équipements (un gilet pare-balles de protection et une caméra piéton) pour la Police municipale de la commune de Coulommiers,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'une subvention peut être accordée pour l'amélioration des conditions de travail et de protection des polices municipales, par l'Etat, au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance),

PROPOSE

- de demander une subvention au taux le plus élevé pour l'acquisition d'équipements pour les équipes de la Police municipale de la commune de Coulommiers,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'Etat et des services compétents ainsi que de signer tous les documents y afférant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de demander une subvention au taux le plus élevé pour l'acquisition d'équipements pour les équipes de la Police municipale de la commune de Coulommiers,
- d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'Etat et des services compétents ainsi que de signer tous les documents y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 3 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Coralie CHAMOIS)

N° 2021-DEL-027 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET VILLE

Laurence PICARD

En l'absence de Mme DELOISY qui est à l'isolement parce qu'elle est cas contact, on espère la revoir bientôt. C'est Pascal FOURNIER qui va nous présenter les points budgétaires.

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Comme chaque année, le Service de Gestion Comptable de Coulommiers (SGC de Coulommiers), comptable public de la Ville de Coulommiers a établi le compte de gestion.

Il détermine le résultat de clôture d'exercice 2020.

Ce document est conforme au compte administratif établi par les services de la commune.

Il vous présente les résultats de la section de fonctionnement puis la section d'investissement avec la reprise des résultats antérieurs.

On vous demande d'approuver le compte de gestion du trésorier.

Laurence PICARD

Pas de questions ?

On passe au vote.

Mme le Maire,

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n°2020-DEL-024 du 3 février 2020 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2020,

Vu les décisions modificatives de l'exercice 2020,

Vu le principe d'approuver, par l'assemblée délibérante, le résultat du compte de gestion avant celui du compte administratif et avant le 1^{er} juin N+1 de l'exercice auquel il se rapporte ;

Vu les comptes rendus par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 comprenant :

- Les recettes et les dépenses faites au titre de l'exercice 2020
- Les résultats des comptes de l'exercice 2020, notamment résumés ainsi :
 - o Excédent en section de fonctionnement : 1 324 429,14 €
 - o Excédent en section d'investissement : 70 256,80 €
 - o Résultat d'exercice global déficitaire : 1 394 685,94 €
- Le résultat de clôture de l'exercice 2020 reprenant les soldes antérieurs et arrêté comme suit :
 - o Résultat de clôture de fonctionnement : 1 975 313,33 €
 - o Résultat de clôture d'investissement : 2 255 899,77 €
- Soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 à 4 231 213,10 €

Vu les pièces justificatives apportées à l'appui desdits comptes,

Vu Commission des Finances, Commande Publique, Solidarités, Insertion en date du 31 mars 2021

PROPOSE

- D'admettre les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers pendant l'exercice 2020 au titre du budget principal ainsi que les résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'admettre les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers pendant l'exercice 2020 au titre du budget principal ainsi que les résultats.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 27 voix pour , 4 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS)

N° 2021-DEL-028 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET VILLE

EXPOSÉ :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal FOURNIER

Le pendant du compte de gestion c'est le compte administratif qui lui est établi par les services de la Ville. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectuées sur l'exercice comptable 2020. Il exprime le résultat de l'exercice. Ce dernier est conforme au compte de gestion, je viens de le dire. On retrouve les éléments suivants :

En fonctionnement :

Les recettes réelles sont arrêtées à 20 469 769 € soit 101,70% des prévisions budgétaires

Les dépenses réelles de fonctionnement sont arrêtées à 17 986 552,88 € soit 94,04% des prévisions budgétaires

En investissement :

Les recettes réelles d'investissement sont arrêtées à 5 002 143€ € soit 62,86% des prévisions budgétaires

Les dépenses réelles d'investissement sont arrêtées à 6 090 672 € soit 51,64% des prévisions budgétaires

Concernant les restes à réaliser, le besoin de financement a été déterminé de la manière suivante :

Excédent 2020 : 70 256,80 €

Le report de l'année n-1 pour : 2 185 642,97€

Soit un excédent cumulé de : 2 255 899,77 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement + 1 668 151,63 €

Et les restes à réaliser en dépenses d'investissement - 4 205 931,97 €

Il en résulte un besoin de financement dans la section d'investissement de 281 880,57 €.

Vous rappeler la reprise anticipée des résultats de la section de fonctionnement pour le montant de 1 975 313,33 € au compte 1068 du BP 2021 afin de couvrir les besoins en financement de la section d'investissement.

Je pense que tous les éléments ont été présentés en commission Finances.

Mme le Maire va sortir et nous allons passer au vote.

Mme le Maire,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n°93-570 du 27 mars 1993 pris pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la délibération n°2020-DEL-024 du 3 février 2020 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2020,

Vu les décisions modificatives de l'exercice 2020,

Vu la délibération n°2021-DEL-017 du 8 février 2021 portant reprise anticipée des résultats du budget ville 2020,

Vu le rapport de présentation joint à la présente délibération,

Vu l'état du compte de gestion du SGC de Coulommiers arrêtant le résultat de clôture de l'exercice 2020 à 4 231 213,10 €, précédemment approuvé ;

PROPOSE

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 de la Ville de Coulommiers relatif au budget principal selon les modalités suivantes :

En section de fonctionnement :

- total réalisé en recettes : 20 708 446,26 €

- total réalisé en dépenses : 19 384 017,12 €

Soit un excédent de 1 324 429,14 €

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté de 650 884,19 €, soit un résultat de l'exercice 2020 de 1 975 313,33 €.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En section d'investissement :

- total réalisé en recettes : 6 450 102,01 €
 - total réalisé en dépenses : 6 379 845,21 €
- Soit un excédent de 70 256,80 €

Le compte administratif 2020 pour les mouvements réels et ordres ainsi que la reprise des reports de l'exercice précédent est arrêté à la somme de :

- en recettes : 29 995 075,43 €
- en dépenses : 25 763 862,33 €

Soit un résultat de l'exercice 2020 de 4 231 213,10 €

L'ensemble de ces résultats sont identiques avec ceux du SGC de Coulommiers au titre des réalisations 2020.

Concernant les recettes et dépenses réelles, elles ont été réalisées pour :

FONCTIONNEMENT :

- Les recettes réelles : 20 469 768,52 € (soit 101,70 % de la prévision ouverte).
- Les dépenses réelles : 17 986 552,88 € (soit 94,04 % de la prévision ouverte).

INVESTISSEMENT :

- Les recettes réelles : 5 002 142,54 € (soit 62,86 % de la prévision ouverte).
- Les dépenses réelles : 6 090 672,24 € (soit 51,64 % de la prévision ouverte).

Concernant les restes à réaliser et le besoin de financement en investissement déterminés de la manière suivante :

- par un excédent 2020 de 70 256,80 €
 - par un report de l'exercice n-1 de 2 185 642,97 €
- Soit un excédent cumulé de 2 255 899,77 €

- des restes à réaliser en recettes pour 1 668 151,63 €
- des restes à réaliser en dépenses pour 4 205 931,97 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 281 880,57 €

- De rappeler la reprise anticipée des résultats de la section de fonctionnement pour le montant de 1 975 313,33 € au compte 1068 du budget primitif 2021 afin de couvrir les besoins en financement de la section d'investissement,

- D'adopter l'ensemble des annexes jointes

DECIDE

- Adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Principal et l'ensemble des annexes jointes et selon les modalités décrites ci-dessus.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 4 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS) et 1 n'ayant pas pris part au vote (Laurence PICARD)

N° 2021-DEL-029 - EFFACEMENT DE DETTE

EXPOSÉ :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal FOURNIER

Le comptable du Service Gestion Comptable de Coulommiers a établi une demande d'admettre en extinction de créance un montant de 304 €.

Cette demande émane d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif (jugement exécutoire) en date du 7/12/2020 par le tribunal de Meaux.

Cette demande est accompagnée d'un bordereau de situation du SGC de Coulommiers pour 304€ de la société La Libération (activité café bar brasserie) située au 9, place du 27 Août à Coulommiers et insolvable,

Le projet de délibération a pour but de prononcer un effacement de cette dette par un mandat au compte 6542 « créances éteintes » qui sera assumé par le budget principal.

Laurence PICARD

Merci Pascal. Des questions ?

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du comptable du Service Gestion Comptable de Coulommiers d'admettre une extinction de créance pour un montant de 304 €,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022-MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le jugement de clôture pour insuffisance d'actif (jugement exécutoire) en date du 7/12/2020 par le tribunal de Meaux en annexe de la présente délibération,

Vu le bordereau de situation du SGC de Coulommiers pour 304 €,

Vu la demande d'effacement de la dette envers la ville,

PROPOSE

- de constater l'effacement de la dette visée ci-dessus pour un montant de 304 € par l'imputation au compte 6542

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de constater l'effacement de dette pour un montant de 304 € par l'imputation au compte 6542

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-030 - VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2021

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Suite à la réforme sur la taxe d'habitation et des collectivités territoriales, la part sur le foncier bâti qui était perçue autrefois par le Département va désormais tomber dans l'escarcelle des Communes. Il en résulte un transfert des taux.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous avons voté le 8 février 2021 les taux pour 2021 équivalent à 2020.

Pour rappel ceux approuvés pour l'année 2020 étaient :

- taxe sur le foncier bâti : 21,49%

- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

Après recommandations des services de la Préfecture sur le vote des taux en 2021 reçues le 17 février dernier, il convient de délibérer à nouveau pour prendre en compte la part départementale de 18% suite à la réforme de la taxe d'habitation.

Cette modification sera sans incidence pour l'administré puisque le taux départemental disparaîtra des feuilles d'imposition.

La proposition de délibération a pour souhait de ne pas augmenter les taux communaux mais d'insérer la part départementale.

Après intégration de la part départementale :

- taxe sur le foncier bâti (part départementale de 18% comprise) : 39,49%

- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

Il n'y a aucune incidence sur les ménages puisque c'est un transfert pur et dur.

Laurence PICARD

Des questions ?

Mme Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2313-1 et suivants, L.2331-3,

Vu le Code général des Impôts,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu les recommandations des services de la Préfecture en matière de vote de taux pour 2021,

Vu la part départementale de la taxe sur le foncier bâti transférée au profit de la commune à partir de l'année 2021 par majoration du taux communal de 18% (pour la Seine-et-Marne) ;

Vu la délibération n°2021-DEL-016 du 8 février 2021 sur le vote des taux sans prise en compte de la part départementale pour 2021 ;

CONSIDERANT que les taux d'imposition pour l'année 2020 s'établissaient de la manière suivante :

- taxe sur le foncier bâti : 21,49%

- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

CONSIDERANT la volonté de ne pas augmenter les taux communaux,

CONSIDERANT la majoration de la part départementale au profit de la commune,

PROPOSE

- de rapporter la délibération n°2021-DEL-016 du 8 février 2021

- de voter les taux d'imposition 2021, soit :

- taxe sur le foncier bâti (part départementale comprise) : 39,49%

- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de rapporter la délibération n°2021-DEL-016 du 8 février 2021
- de voter les taux d'imposition 2021, comme suit :
- taxe sur le foncier bâti (part départementale comprise) : 39,49%
- taxe sur le foncier non bâti : 51,02%

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2021-DEL-031 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - VILLE

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

La décision modificative est liée au fait que lors de la construction du budget on a omis quelques lignes sur la charge liée aux fluides. Alors il faut remettre les choses dans leur contexte. Le budget est construit dans des conditions COVID. Les gens qui habituellement travaillaient dans le même bureau et échangeaient, étaient à cette époque en télétravail et il y a eu un glissement sur les charges des fluides.

Pour autant, le budget était à l'équilibre et l'objet de cette DM c'est de vous présenter un budget à l'équilibre en ayant ajusté et fait les corrections nécessaires, telles que présentées dans le tableau annexé.

En fonctionnement : les recettes et dépenses nouvelles s'équilibrent à hauteur de 97 203,00 ; avec des correctifs.

En investissement : on équilibre cette décision modificative en faisant quelques réductions sur les investissements et surtout en diminuant notre autofinancement à hauteur de 200 000 €.

Laurence PICARD

Merci Pascal. Y a-t-il des questions ?

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-DEL-018 du 8 février 2021, approuvant le budget primitif de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Commande Publique, Solidarités, Insertion en date du 31 mars 2021,

- PROPOSE de voter la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE de voter la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 26 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a été amenée à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données.

N°2021-DEC-003 en date du 26 janvier 2021 : Convention de mise à disposition précaire de 10 droits à stationner, 2-4 rue Salomon de Brosse, au bénéfice de la Poste. La recette correspondante à la location pour un montant de 200€/mois.

N°2021-DEC-004 en date du 02 février 2021 : Remboursement par la commune d'un montant de 337,80 € suite à des dégradations sur le véhicule d'un particulier. Les écritures seront imputées au compte FIN020/678 SIN.

N°2021-DEC-005 en date 23 février 2021 : Contrat de prestation de service avec un prestataire, pour un montant de 57 290 €, dans le cadre du déploiement d'activités physiques adaptées sur ordonnance auprès d'un public dédié « Sport Santé » - année 2021.

N°2021-DEC-006 en date du 23 février 2021 : Remboursement par la commune d'un montant de 122,90 € suite à des dégradations sur le véhicule d'un particulier. Les écritures seront imputées au compte FIN020/678 SIN.

N°2021-DEC-007 en date du 04 mars 2021 : Construction unité de traitement eau potable – Lieudit Pontmoulin – acquisition lot C parcelle BE35 d'une surface de 25 m², pour un montant de 7 350 €.

N°2021-DEC-008 en date du 04 mars 2021 : Construction unité de traitement eau potable – Lieudit Pontmoulin – Signature d'une convention de servitude de passage de canalisations sur les parcelles BE40 – BE42 – BE115 – BE116 – BE118 au profit de la parcelle BE30.

N°2021-DEC-009 en date du 03 mars 2021 : Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, d'un montant de 1 500 000 €.

N°2021-DEC-010 en date du 18 mars 2021 : Remboursement par la commune d'un montant de 850 € suite à des dégradations sur le véhicule d'un particulier. Les écritures seront imputées au compte FIN 020/678.

Laurence PICARD

Y a-t-il des questions sur les Décisions du Maire ?

Pascal THIERRY

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Que signifie la Décision N°2021-DEC-005 du 23 février 2021 ? Je ne comprends pas ce que cela signifie.

Laurence PICARD

Alors vous connaissez le Sport Santé à Coulommiers ? ce sont des activités de santé qui sont suivies par 80 à 100 patients. C'est sur ordonnance médicale. C'est dans ce cadre-là que nous avons des prestations de service. D'ailleurs, nous venons d'obtenir le Label Maison Sport Santé.

Daniel BOULVRAIS

Oui nous avons été labellisés Maison France Santé fin mars donc la ville de Coulommiers fera partie de ces 289 Maisons France Santé. Labellisation donnée par le Ministère des Sports. Comme le disait Mme PICARD, à Coulommiers ça représente 80 à 100 personnes. Il y a 5 sections qui participent à ce sport santé suite à un bilan de santé. Une demande donnée par un médecin et ensuite un bilan pour orienter ces personnes vers une section sportive adaptée : athlétisme, lutte, judo, volley et karaté. Il va être mis en œuvre, si je ne me trompe pas avec M. ASHFORD, une possibilité de faire de la natation.

Aude CANALE

Là, je ne comprends pas très bien, parce que dans la décision du Maire on a l'impression qu'il s'agit d'un seul prestataire, or, là vous avez l'air de dire, parce que s'il y a 80 à 100 personnes, pour un prestataire ça me semble beaucoup. Vous allez me dire oui mais il y a des sections sportives qui prennent en charge aussi ça. Et, après je me dis pourquoi on doit à faire à un prestataire privé car il me semble qu'on a des animateurs sportifs sur la ville, de manière peut-être insuffisante d'ailleurs parce que dans les écoles c'est compliqué. Mais pourquoi a-t-on à faire à un animateur privé plutôt qu'à un de nos animateurs sportif pour ça ?

Daniel BOULVRAIS

Je vais vous faire un petit récapitulatif de ce budget comme ça vous le saurez. Donc, dans ce budget il y a plusieurs postes, notamment un poste d'achat de matériel pédagogique, des frais de mise en place d'un programme passerelle qui correspond à 12 séances dans le milieu associatif, une mise en place du Pass Activités, un suivi diététique, des formations, pour pouvoir faire du sport santé il faut qu'une personne soit formée, ça c'est normal. Il y a de la promotion et il y a aussi beaucoup de la coordination. C'est-à-dire aller chercher les fonds, faire les bilans de chaque personne, ce qui représente un certain montant. A savoir que c'est financé à la fois par la Mairie et par aussi une Conférence des Financeurs.

Laurence PICARD

La Conférence des Financeurs du Département qui finance au titre des personnes la perte d'autonomie et la prévention de la perte d'autonomie sur ces dispositifs.

Aude CANALE

Je vous remercie M. BOULVRAIS de nous avoir apporté quelques éclaircissements parce que c'est vrai que tel que c'est formulé on comprend qu'on donne 57 000 € à un prestataire en fait.

Laurence PICARD

Très bien, d'autres questions ?

Pascal THIERRY

Je voulais savoir, lorsqu'on a une cession de terrain c'est soumis à un point du Conseil Municipal et là on a une acquisition d'un lot de parcelles, pour 25 m2 c'est pas grand mais je ne comprends pas pourquoi celui-ci ne passe pas en Conseil ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal FOURNIER

C'est déjà passé en Conseil Municipal il y a à peu près un an me semble-t-il. C'est lié aux travaux de l'Acqueduc de la Roche et la liaison entre Pontmoulin et puis la Plaine des Capucins pour les forages. A la fois, nous avons refait l'alignement nécessaire auprès des propriétaires et nous traversons leur propriété, donc il y a des parcelles dont nous faisons l'acquisition mais c'est déjà passé en Conseil Municipal.

Pascal THIERRY

Et un dernier point, on a 3 remboursements de frais pour des véhicules, dans la mandature 2008/2014 on avait le nom des bénéficiaires dans les décisions, là on n'a plus les noms ?

Laurence PICARD

Peut-être qu'on ne peut pas les communiquer.

Pascal THIERRY

Mais on les communiquait avant.

Laurence PICARD

Oui mais vous savez, RGPD est passé par-là, il y a peut-être une règle qui fait qu'on peut pas le mettre. Mais, c'est pas une volonté de cacher quoi que ce soit. Je pense que c'est parce qu'on ne peut pas le faire avec le RGPD.

D'autres questions ?

QUESTIONS DIVERSES

Pascal THIERRY

Moi, j'ai deux petites questions très simples, la première j'ai vu que sur le site de Coulommiers vous alliez contrôler la vitesse des véhicules pour la sécurité des utilisateurs de la route. Très bien, dans ce cas là il y a la limitation de vitesse bon voilà on doit la respecter mais dans ce cas-là si on respecte aussi le code de la route, moi je voudrais que vous fassiez aussi respecter le non stationnement sur les trottoirs. Parce qu'il y a certaines rues de Coulommiers, les trottoirs sont des stationnements automobiles. Il y a des personnes à mobilité réduite, enfin on a une commission PMR, je peux vous assurer qu'il y a des rues où une personne en fauteuil ne passe pas mais même une maman avec une poussette ne passe pas, elle roule sur la route. Ça c'était mon premier point.

Et puis je voulais vous demander ce qu'il se passe autour du Moulin des Prés ? parce que le Moulin des Prés j'ai vu un permis de construire il y a quelques mois, il y a eu des travaux de fait, il n'y a plus de permis de construire, les travaux sont arrêtés alors je voulais savoir si vous, vous aviez une information sur le devenir de ce bâtiment ?

Laurence PICARD

Pas plus que vous. Nous avons eu une demande de permis pour changer les fenêtres, enfin je ne sais pas exactement ce qu'ils ont fait, il y a eu un certain nombre de travaux sans nous expliquer ce qu'ils voulaient faire derrière et depuis plus rien. Donc, c'est pour moi aussi, un mystère. Je ne sais pas ce qu'ils ont l'intention de faire, ni pourquoi ça a été fait mais on ne peut pas refuser à un propriétaire de changer les huisseries, même d'une ruine. Je suis comme vous, j'attends de voir s'il y a une suite à ce permis, je n'ai pas plus d'informations.

Matthieu BRUN

M. THIERRY, on parlait tout à l'heure de répression et de prévention. Je suis ravi de vous dire que sur le stationnement sur les trottoirs il y a les deux. Un certain nombre de rues, d'habitations à Coulommiers ne disposent pas de garage ou de parking à proximité et donc les riverains, en

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

effet, ont pris l'habitude de se stationner sur les trottoirs. Il y a des cas où ça pose moins de problèmes que d'autres, notamment dans certaines impasses. Il y a des cas, où dans les rues passantes, ça pose les problèmes que vous soulignez, c'est-à-dire des utilisateurs qu'ils soient valides ou handicapés, qui sont obligés de descendre du trottoir lorsqu'ils le peuvent – parce que lorsque vous êtes en fauteuil roulant et que vous êtes dans la continuité du trottoir, pour descendre lorsque vous n'avez pas l'accotement permettant de contourner le véhicule et en plus par la voie routière donc c'est dangereux – nous essayons de trouver des solutions avec les riverains. Donc, prévention d'un côté, pour certains on essaye de trouver une solution à moyen ou long terme. Et, effectivement dans d'autres circonstances, répression et on le fait régulièrement, la police fait des tournées dans certaines où on sait que c'est problématique.

Laurence PICARD

Merci, d'autres questions ?

Emilie THEBAULT

J'avais pu assister à la réunion SFR, où il y avait M. FOURNIER, il me semble je voulais savoir où ça en était concernant la couverture de la fibre. Parce que normalement, la date butoire était annoncée à fin 2020 et au-delà il me semblait que SFR devait payer des pénalités donc je voulais avoir quelques informations sur ce que ça devient ?

Laurence PICARD

Pour moi il n'y a pas de sujet de déploiement mais vous estimez que ça n'est pas déployé partout ?

Emilie THEBAULT

C'est déployé partout ?

Laurence PICARD

Oui, après les gens se branchent ou pas. A priori, j'ai pas de programmation de travaux de déploiement complémentaires.

M. IBRAHIM ?

M'Bama IBRAHIM

S'il n'y a pas d'autres questions je vais me lancer. Je me suis bien économisé ces derniers temps, peut-être aussi parce que je savais que j'allais être déçu du budget, donc j'ai laissé les camarades prendre le relais là-dessus. Moi, je vais vous poser une petite question sur un sujet qui aurait bien intéressé M. MAIREY mais bon il n'est pas là aujourd'hui, c'est sur la question de l'insertion par l'activité économique. On sait du coup que là dans le contexte sanitaire qui est assez dur pour tout le monde et encore plus pour les plus fragiles, les personnes les plus éloignées de l'emploi peuvent être encore plus touchées et avoir d'autant plus de difficultés à revenir vers l'emploi. C'est pas quelque chose que j'ai beaucoup entendu, ni mis en avant lors du dernier budget notamment, qu'est-ce qu'on fait sur les programmes qui existent déjà dans la ville sur les questions de l'insertion par l'activité économique, vers ces publics prioritaires-là ? Donc, je vais en citer quelques-un pour qu'on soit tous sur la même page, donc les personnes en situation de handicap, personnes sous main de justice, les jeunes notamment sans qualification, les chômeurs de longue durée. Comment on les accompagne dans cette période ? Qu'est-ce qu'on fait pour ceux qui les accompagnent dans cette période ? Quel plan on a pour anticiper les mutations ? favoriser les métiers d'avenir, parce que l'IAE ça peut aussi être pour préparer des trajectoires professionnelles pour les métiers de demain. Concrètement, Coulommiers qu'est-ce qu'on fait pour ces gens-là ?

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Alors sur ces sujets d'insertion, c'est dommage que Sophie DELOISY ne soit pas là, c'est elle la Présidente de la Mission Locale donc effectivement la garantie jeunes se déploie largement. Je crois qu'ils sont en train de doubler le dispositif du volume de jeunes qui y sont accueillis. On leur donne les moyens de fonctionner pour que ça soit fait. Alors ce ne sont pas des dispositifs Ville exclusivement puisque tous ces dispositifs là sont plutôt départementaux. Les associations d'insertion par l'activité économique sont soutenues par le département, ce sont pour les bénéficiaires du RSA, des minimas sociaux. Les services de la maison départementale des solidarités les accompagnent, il y a des associations d'accompagnement vers l'emploi qui travaillent en lien avec Pôle Emploi. Et tous, sont dans une relation de partenariat, en réseau pour effectivement accompagner au mieux, chacun fait sa part du travail en fonction du public concerné : Département, Mission Locale, Pôle Emploi et les structures d'insertion par l'activité économique qui sont financés par le Département ou la Région. Donc, sur le secteur ça tourne il y a un partenariat efficace qui est sans doute jamais à la hauteur des besoins mais qui fonctionne bien.

M'Bama IBRAHIM

Je sais bien du coup que c'est un travail partenarial et juste pour être un petit peu plus concret quand vous parlez de doubler la garantie jeunes, ça veut dire combien de jeunes ?

Laurence PICARD

On est à plus de 300 mais je veux pas vous dire de bêtises mais oui Eric qui est à la Mission Locale avec moi aussi, c'est bien 300 jeunes qui sont accompagnés.

M'Bama IBRAHIM

L'objectif c'est de passer à 600 ?

Laurence PICARD

Non, on était à 150, on passe à 300.

M'Bama IBRAHIM

Très bien donc on parlait d'un travail partenarial et ce que je demandais quel poids porte la Ville, qu'est-ce qu'on fait concrètement du coup ? A quel niveau on facilite ou on amplifie du coup ?

Laurence PICARD

Bien par exemple, on a donné la possibilité à la Mission Locale d'avoir des locaux plus grands pour pouvoir accueillir les formations, tout ce qui se passe pour les jeunes au niveau de la Mission Locale, les groupes de travail etc. Il y a quelques années, la Mission Locale était dans des locaux un peu plus restreints et aujourd'hui quand il y a des sessions plus importantes, plus de jeunes on met à disposition des locaux de la ville, par exemple, ponctuellement pour tout ce qui se passe autour de l'emploi, les formations, les jeunes. On est présent et on travaille, parce qu'en tant qu'élus de Coulommiers on est aussi membres de ces structures qui aident les personnes en difficultés.

M'Bama IBRAHIM

Je vais être encore pointilleux, parce que je veux avoir un maximum de détails. Du coup, qu'en est-il de Pôle Emploi ? L'une des grosses chevilles ouvrières de ce secteur là et des SIAE ?

Laurence PICARD

Chacun a son fonctionnement, moi je n'ai pas ni d'autorité, ni de pouvoir sur Pôle Emploi. On ne peut pas particulièrement les soutenir, ils ont leur fonctionnement comme les SIAE ça fonctionne tout seul sans nous quoi. On a un travail en réseau et en partenariat avec eux, parce que c'est un sujet quand on fait le forum emploi, quand on travaille sur l'insertion, quand Sophie Deloisy

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

s'occupe du développement de ces sujets d'insertion, voilà des chantiers d'insertion on en fait aussi. C'est aussi une participation, nous Ville, à soutenir des chantiers d'insertion, c'est leur trouver des supports. Quand on a des travaux à faire, voilà on monte un chantier d'insertion c'est un coût. Voilà c'est comme ça que ça fonctionne en partenariat et en réseau.

M'Bama IBRAHIM

Mais j'ai pas forcément entendu parlé de clause d'insertion sur les marchés publics.

Laurence PICARD

Si, il y en a.

M'Bama IBRAHIM

Et du coup quelles sont les perspectives là-dessus ? Est-ce qu'on les augmente ? est-ce qu'on les maintient ? A combien d'heures d'insertion on est ?

Laurence PICARD

Attendez, s'il y a un quizz ce soir en plus de tout le reste !

Je ne peux pas vous dire, on vous donnera les infos très précises sur les clauses d'insertion.

Mais sachez, de même qu'on s'engage à recevoir des stagiaires, des apprentis, les clauses d'insertion elles sont dans nos marchés. Alors techniquement, je ne sais pas si quelqu'un peut donner l'info comme ça mais on vous la communiquera.

M'Bama IBRAHIM

Oui je suis demandeur, merci.

Laurence PICARD

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non, voilà c'est fini.

Et bien merci beaucoup, portez vous bien. Prochain Conseil fin juin, avant l'été.

A bientôt.

Merci de votre présence et de votre participation.

La séance est levée à 20h15

Le secrétaire de séance,